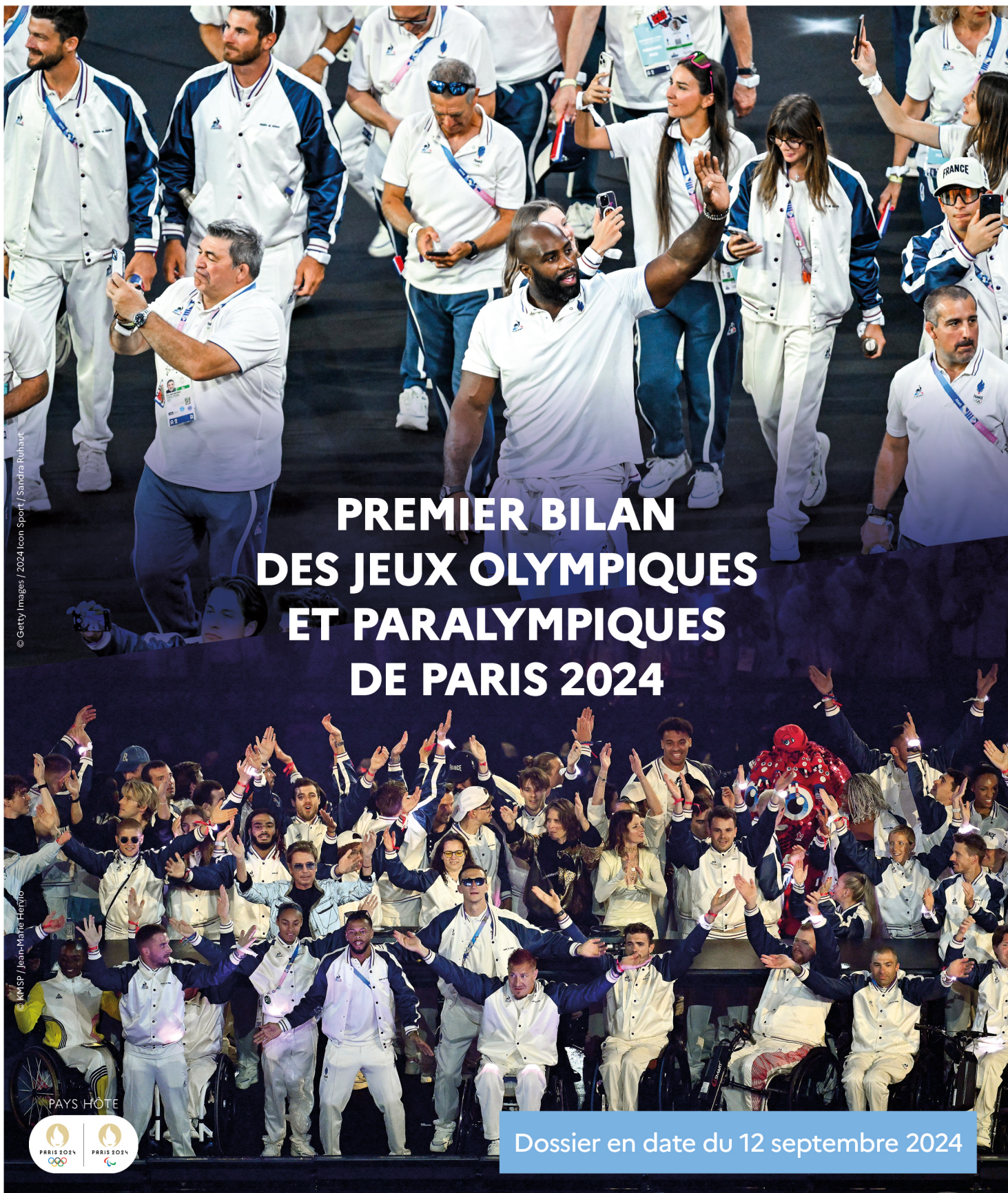




**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



© Getty Images / 2024 Icon Sport / Sandra Ruhaut

© KNSP / Jean-Marie Herjot

PAYS HÔTE

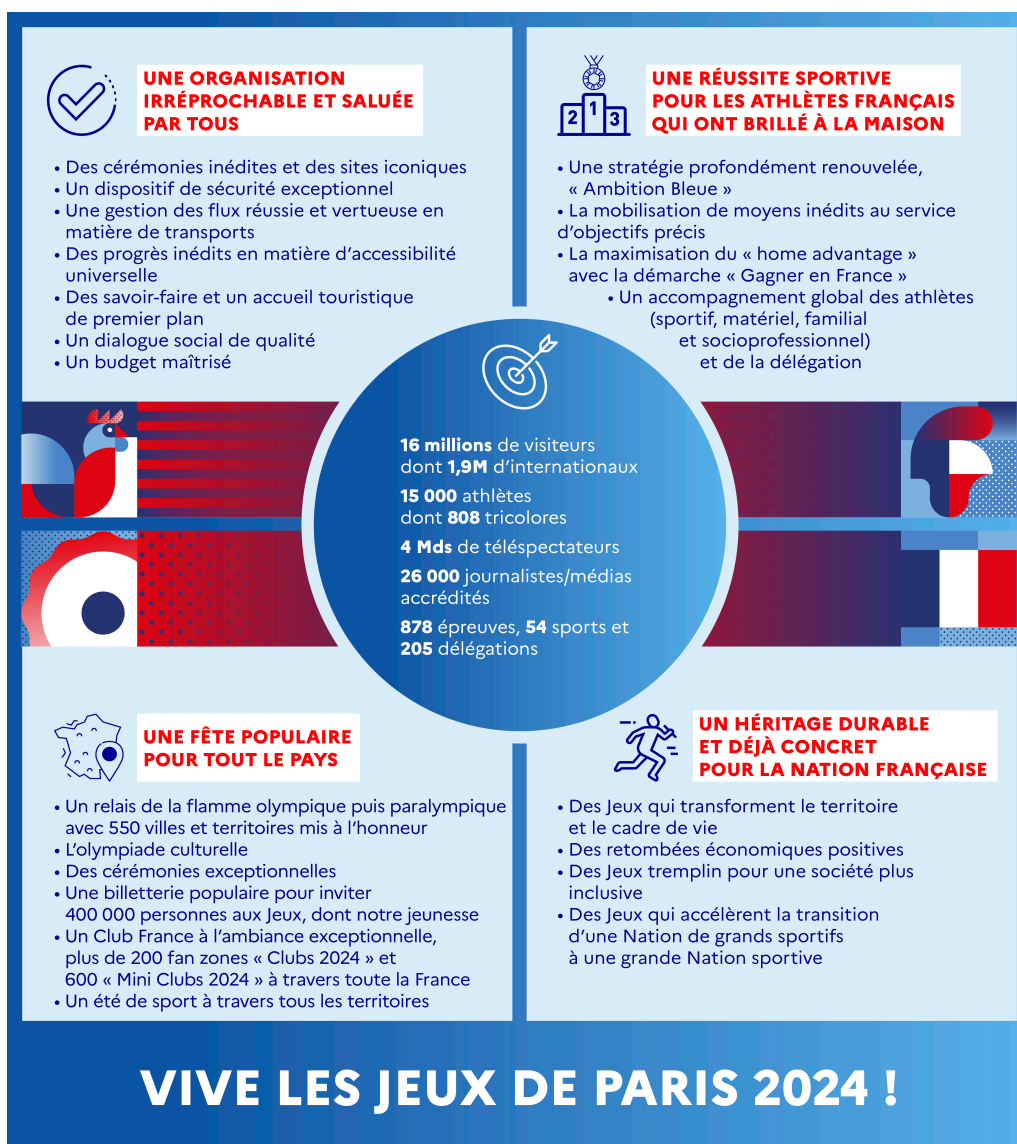


Dossier en date du 12 septembre 2024

12 septembre 2024

Ce bilan fera l'objet de **compléments et d'actualisations dans les jours à venir**, à mesure que de nouveaux chiffres seront disponibles via des bilans sectoriels et avec la finalisation de certains arbitrages sur l'héritage. Il sera ensuite à la fois décliné et approfondi grâce aux futures **études d'impact** programmées, et dont la liste est récapitulée en annexe.





1. UNE ORGANISATION IRRÉPROCHABLE ET SALUÉE PAR TOUS

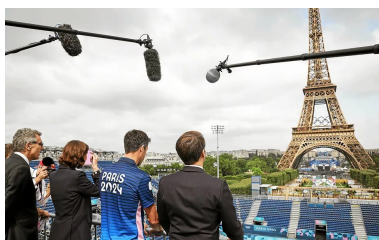
Des cérémonies inédites et des sites iconiques



L'un des marqueurs des Jeux de Paris 2024 restera **les deux magnifiques cérémonies d'ouverture** organisées pour la première fois de l'histoire des Jeux au cœur de la ville, sur la Seine puis sur la Place de la Concorde, dont les multiples défis (artistique, sécuritaire, logistique et populaire) ont tous été relevés. Pour permettre à l'exceptionnel travail réalisé sous la direction artistique de Paris 2024 de s'exprimer, l'État a non seulement **sécurisé ces cérémonies** sous l'autorité du ministre de l'Intérieur Gérald

Darmanin (jusqu'à 45 000 policiers et gendarmes mobilisés), mais aussi accompagné certains choix structurants et pris, sous la responsabilité du préfet de la région Île-de-France Marc Guillaume, une centaine de **décisions préfectorales** pour permettre leur bon déroulement, tout particulièrement pour la cérémonie d'ouverture olympique sur la Seine (arrêts de navigation, délivrance de titres de navigation, autorisation des décors sur la Seine), avec la réalisation afférente de **plus de 600 contrôles** des bateaux et de leurs capitaines.





Un autre marqueur des Jeux de Paris 2024 réside dans le **choix de sites de compétition iconiques**, de la Place de la Concorde au Grand Palais, du Château de Versailles au Pont Alexandre III, du Stade Tour Eiffel aux Invalides, du nouveau Centre Aquatique Olympique (CAO) à la Marina de Marseille en passant par la Vague de Teahupo'o. Cette programmation a fait l'objet de **travaux très fins avec les services de l'État**, sous la coordination du délégué interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques (DIJOP) de l'époque Jean Castex, pour combiner impact populaire, faisabilité pratique et soutenabilité budgétaire. **Les choix audacieux faits ont ensuite été rendus possibles par plus de 150 décisions administratives de la part des services de l'État**, couvrant des domaines très variés : installation des stades et autres équipements temporaires dans les sites classés et aux abords des monuments historiques, homologation des enceintes sportives, autorisations environnementales, etc.

Dans le même esprit, **la tenue dans la Seine des épreuves** de triathlon, de natation marathon et de para triathlon, est le résultat d'un projet pluriannuel de très grande ampleur piloté avec succès par le préfet de la Région Ile-de-France, avec le concours d'une quinzaine de collectivités, dont la Ville de Paris (3% du financement), du Syndicat Interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne, de l'Agence de l'eau Seine Normandie et d'Haropa Port. L'État a investi 700M€ dans ce plan Baignade (50% du financement), qui restera en héritage et aura permis l'organisation, dans un cadre spectaculaire, des **6 grandes catégories d'épreuves prévues, avec 100% des indicateurs de qualité de l'eau conformes les jours de compétition sur les parcours des athlètes**.



Au-delà des sites de compétition construits, aménagés ou rénovés, l'action de la SOLIDEO, entité chargée de construire les 70 ouvrages olympiques et paralympiques, ce qu'elle est parvenue à faire **dans le parfait respect des délais et des budgets**, a conduit à la création du **Village des athlètes** sur le site de Saint-Denis, de Saint-Ouen et de l'Île Saint-Denis et du **Village des médias** à Dugny, bâtis tous deux aux meilleurs standards environnementaux (empreinte carbone réduite de 45% par rapport aux chantiers comparables), **sociaux** (nombreux engagements, tous respectés, pris en application de la première charte sociale de l'histoire des Jeux conclue avec les partenaires sociaux) et **d'accessibilité** aux personnes en situation de handicap. L'État est le premier financeur de la SOLIDEO, avec 1,13 Md€ investis sur la période 2018-2025, et des constructions qui resteront en héritage pour les habitants de la Seine-Saint-Denis (cf. *infra*).



Un dispositif de sécurité exceptionnel

L'anticipation des menaces et le **dispositif de sécurité** conçu par le ministère de l'Intérieur et des outre-mer (MIOM), dans le cadre d'un effort coordonné et d'une ampleur inédite avec le **ministère des Armées** (qui a mobilisé au total 18 000 de ses forces, dont 5 000 soldats en complément de 10 000 forces Sentinelle), ainsi qu'avec les services du Premier ministre (pour la cybersécurité et la lutte anti-drones), ont permis pendant 4 mois, de l'arrivée de la flamme sur notre sol à Marseille le 8 mai à la clôture des Jeux paralympiques le 8 septembre, à l'ensemble des festivités et compétitions **de se dérouler en parfaite sécurité, dans un environnement particulièrement serein**.





La mobilisation des forces de l'ordre (30 000 policiers et gendarmes au quotidien en moyenne du 26 juillet au 11 août, puis 25 000 du 28 août au 8 septembre) **a été exceptionnelle** et saluée par tous, comme l'a été le pilotage des opérations avant et pendant l'événement sous la responsabilité du préfet de police de Paris Laurent Nunes pour l'ensemble de la région Ile-de-France, en lien permanent avec les préfets

de chacun des départements concernés. **En amont de l'événement**, la réalisation de plus d'1,2 million d'enquêtes administratives de sécurité a conduit à écarter près de 6 800 personnes de l'organisation du relais et des Jeux, et de nombreuses opérations de prévention de la délinquance avaient été déployées depuis plusieurs mois dans les territoires sous l'autorité des préfets. Enfin, les **périmètres de sécurité** établis par la Préfecture de Police de Paris ont prouvé leur efficacité, tout en ayant été établis avec la volonté de minimiser les impacts sur la vie quotidienne des Français.



Le plan de mobilisation de la filière de **sécurité privée**, porté par la **préfecture de la région Île-de-France et France Travail**, avec le concours en particulier pour la province de la DIJOP, a pleinement porté ses fruits. Il a permis à l'ensemble des entreprises prestataires des Jeux d'assurer leurs missions, avec une fraction très résiduelle de no-show (3% en moyenne), le défi réussi de la mobilisation de 16 500 agents de sécurité

privée en moyenne chaque jour pendant les JO (10 000 pendant les Jeux Paralympiques) et la formation au total de 26 000 personnes au métier d'agent de sécurité privée, **essentiel au secteur de l'événementiel et à son avenir**.

En matière de cybersécurité, l'État a pendant deux ans accompagné plus de **550 entités** dans l'écosystème des Jeux (fédérations sportives, enceintes sportives, collectivités, opérateurs de transport, de l'eau, des médias, partenaires de Paris 2024) en les préparant en amont de l'événement par des audits, des renforts applicatifs et des entraînements à la gestion de crise. Pendant les Jeux, l'Agence nationale de Sécurité des Systèmes d'information (ANSSI) placée sous l'autorité du Secrétaire Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN) a traité **près de 550 signalements de cyberattaques**, qui ont pu être soit bloquées par les mesures de prévention mises en place, soit jugulées avant de produire des impacts significatifs grâce à une mobilisation sans précédent de l'État, des organisateurs et des partenaires privés.



Les dispositifs de suivi continu et de gestion de crise mis en place ont prouvé leur efficacité avec une grande fluidité dans le partage d'informations, à la fois autour du **Centre national de commandement stratégique (CNCS)** déployé à Beauvau et en coopération avec les autres centres de crise ministériels, beaucoup de réactivité dans les prises de décision et un excellent alignement dans la communication de toutes les parties

prenantes. Ces dispositifs ont été mis à l'épreuve dès le matin de la cérémonie d'ouverture olympique avec le sabotage des lignes SNCF, dont les équipes ont su parfaitement gérer et surmonter les impacts.



Une gestion des flux réussie et vertueuse en matière de transports



Dans le champ des **transports**, le travail d'anticipation mené depuis deux ans en parfaite coordination au sein du Comité des mobilités, présidé par **le ministre chargé des Transports**, a permis avec la Région Île-de-France, la DIJOP, le Comité d'organisation (COJOP), Île-de-France Mobilités, la RATP, la SNCF, Aéroports de Paris (ADP) et les autres opérateurs de transport impliqués dans les territoires en lien avec les préfets et les collectivités, d'être au rendez-vous d'une **gestion des flux impeccable**, y compris pendant les Jeux Paralympiques organisés en période de rentrée scolaire et économique.

L'État, sous l'autorité du DIJOP Michel Cadot, a piloté la définition du schéma national des transports. Les opérateurs ont adapté leur offre (en Ile-de-France jusqu'à +70% sur certaines lignes en période olympique, avec un service de nuit pour la cérémonie d'ouverture et le Marathon pour Tous), et l'ont assortie de plus de 150 plans de contingence robustes. Le succès de l'application mobile dédiée d'IDFM est à noter, comme celui du site mis au point par le ministère chargé des Transports

anticiperlesjeux.gouv.fr (14 millions de vues, versus 4,4 millions pour le site de Londres 2012 qui faisait jusqu'alors référence ; 11 millions d'utilisateurs de la carte interactive permettant d'anticiper ses déplacements et 300 000 abonnements aux alertes infos). Ces outils, combinés à la qualité de l'information voyageurs et de la signalétique à tous les niveaux, ainsi qu'à **l'implication à travers tous les sites des volontaires**, ont permis une répartition particulièrement efficace des flux **pour les usagers du quotidien comme pour les spectateurs**. Enfin, les infrastructures nouvelles, comme le prolongement de la ligne 14, du RER E et du Tramway T3b, et les travaux et rénovations opérés dans les gares et stations franciliennes, y compris pour les mettre aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, ont joué tout leur rôle.



Le double pari inédit de 100% des sites de compétitions accessibles en transports en commun et de 100% de spectateurs utilisant les mobilités douces et actives a ainsi été relevé.



Ces Jeux ont également été les premiers 100% cyclables de l'histoire, grâce à un réseau de 400km de pistes (dont 120km nouvellement développés pour les Jeux), l'aménagement de 27 000 places de stationnement supplémentaires (dont 15 000 seront pérennes), 10 000 vélos additionnels en libre-service et des aides financières à l'acquisition ou à la location de vélos. Cet effort conjoint sans précédent, mené par l'État, la Ville de Paris, la MGP, la Région Île-de-France, le COJOP, le Collectif Vélo Île-de-France et les opérateurs de libre-service, aura permis à **plus de 10 000 spectateurs par jour de se rendre sur site à vélo malgré une météo parfois peu clémente**,

avec une part modale allant jusqu'à 5% sur certains sites de compétition.

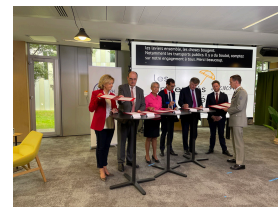
Le fonctionnement des 185 km de **voies olympiques et paralympiques réservées** en Île-de-France aux athlètes et aux accrédités de la famille olympique et paralympique a également été, sous la responsabilité de la préfecture de police de Paris, efficace et respecté, y compris pendant les Jeux Paralympiques et ce malgré la reprise d'un trafic routier dense.

Des progrès inédits en matière d'accessibilité universelle

L'ambition d'accessibilité universelle s'est elle aussi concrétisée, et elle a été sauvée par les associations représentatives des personnes en situation de handicap (PSH) avec en outre de multiples améliorations de service pendant les Jeux paralympiques grâce au retour d'expérience des JO.



L'objectif de 1 000 taxis accessibles sur lequel l'État s'était engagé a été atteint. Le plan d'action (10 engagements) des opérateurs de transport, centré sur la qualité du service rendu aux **personnes à mobilité réduite (PMR)**, une meilleure prise en charge des **handicaps sensoriels** et le renforcement des services d'assistance, a été mis en œuvre.



Les parcours des personnes handicapées ont été fluidifiés grâce au service dédié de navettes d'IDFM et aux aménagements effectués sur les cheminements entre les gares et les sites, sous l'autorité des préfets en lien avec les **groupes d'experts d'usage** mis en place sous l'impulsion de la ministre des Sports et des JOP Amélie Oudéa-Castéra et animés par la DIJOP. Des parkings dédiés et un accompagnement humain de bout en bout, avec l'appui précieux des volontaires (dont 800 eux-mêmes en situation de handicap), ont aussi contribué à cet objectif de fluidité.

Le parc de **logements adaptés pour les PMR** avait été audité par l'Office de Tourisme de la Ville de Paris (OTCP) en lien avec l'État, pour s'assurer qu'ils seraient suffisants en nombre et en qualité à l'échelle du Grand-Paris, et des efforts renforcés avaient été faits sur les contrôles en province.

Enfin, des places réservées pour les PSH et les personnes en fauteuil roulant (200 000 pour les JO et 80 000 pour les JP) ainsi que des services d'accompagnement dédié ont été déployés dans tous les sites par le comité d'organisation (COJOP), avec l'appui là encore des volontaires, spécialement formés à l'accueil des personnes handicapées.

Des innovations additionnelles ont été mises en œuvre pendant les Jeux Paralympiques notamment pour les spectateurs (fonctionnement amélioré et plus souple du service de navettes et services développés par le COJOP comme l'audiodescription, les casques basse vision, les tablettes tactiles, etc.) et pour les athlètes (avec une attention particulière à leurs matériels sportifs, notamment dans les aéroports sous l'impulsion d'ADP.



UNE ORGANISATION IRRÉPROCHABLE ET SALUÉE PAR TOUS

Une mobilisation exceptionnelle pour assurer la sécurité des Jeux

30 000 forces de sécurité intérieure pour les JO (et 25 000 pour les JP) déployées en moyenne chaque jour

16 500 agents de sécurité privée pour les JO (et 10 000 pour les JP) mobilisés en moyenne chaque jour

18 000 militaires de l'opération Sentinelle et des forces spéciales

26 000 personnes formées aux métiers de la sécurité

Une offre de transports renforcée pour une gestion des flux réussie

100 % des sites de compétitions accessibles en transports en commun avec une offre renforcée de 15 % (jusqu'à 70 % sur certaines lignes)

100 % de spectateurs utilisant les mobilités douces et actives

Des Jeux 100 % cyclables avec plus de 10 000 spectateurs par jour sur le réseau cyclable olympique de 400 km

Des progrès inédits en matière d'accessibilité universelle

De nouvelles lignes et **290 gares accessibles** en Île-de-France

1 000 taxis accessibles

45 000 volontaires formés à l'accueil des personnes en situation de handicap

Des services innovants pour toutes les formes de handicap, y compris non visibles, développés par nos grands opérateurs de transport

Un parc de logements adaptés et de **3 450 chambres pour les PMR (Personnes à mobilité réduite)**

Des savoir-faire et un accueil touristique de premier plan

+ de **2 000 entreprises** directement mobilisées dans l'organisation des Jeux...

16 millions de visiteurs pendant les JOP

... dont **88 %** d'entreprises françaises et 79 % de TPE-PME

+ 20 % de fréquentation touristique (vs. 2023)

Un accueil impeccable des accrédités

36 sites iconiques et **73 collectivités hôtes**

2 Villages pour **15 000 athlètes** et **20 000 journalistes** bâtis par la SOLIDEO aux meilleurs standards

25 M€ mobilisés par l'État pour les Centres de Préparation aux Jeux qui auront accueilli la préparation sportive de **80 délégations**

Une diplomatie sportive fructueuse

Plus de **10 milliards d'engagements financiers** pour la place du sport à l'issue du premier Sommet international « Le Sport pour le développement durable »

La Seine baignable

100 % des indicateurs de qualité de l'eau conformes les jours de compétition sur les parcours des athlètes

Un budget maîtrisé

Un budget du comité d'organisation équilibré de **4,4 Mds€**

96 % de financement par des fonds privés

Un budget de la SOLIDEO de **4,4 Mds€** particulièrement bien maîtrisé



L'implication de nombreux autres champs ministériels



Quasiment tous les ministères ont été, à un titre ou un autre, impliqués dans l'organisation des Jeux. En complément des Conseils olympiques et paralympiques organisés par la Présidence de la République avec les ministres et les grands élus, la coordination des ministères a été opérée sous l'autorité du Premier ministre dans le cadre de Comités interministériels (**CIJOP**) **semestriels**, avec des arbitrages préparés et rythmés en amont en lien avec la ministre des sports et des Jeux et la DIJOP. Une feuille de route très précise des livrables des Jeux et de leurs échéances a été tenue par la MSJOP, et communiquée chaque mois à Matignon et l'Élysée.

En matière sanitaire par exemple, grâce à un travail d'anticipation collectif et de coordination efficace entre l'État, l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (APHP), les Agences régionales de santé (ARS) et le comité d'organisation, ainsi qu'à la mobilisation exemplaire de médecins et personnels soignants volontaires, le système hospitalier et la Polyclinique du village ont parfaitement su répondre aux besoins respectifs et cumulés des athlètes, accrédités, usagers et visiteurs du monde entier. **Environ 20 000 interventions médicales ont eu lieu en lien avec les Jeux, sans provoquer de tension sur le système de santé de notre pays.**



Sur le plan touristique, les services de l'État ont joué leur rôle de garant de la qualité d'accueil des visiteurs, grâce notamment à la gouvernance du Comité interministériel du Tourisme mais aussi aux près de 10 000 contrôles opérés par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et au plan 0 délinquance déployé par la PP sur 42 sites touristiques olympiques. Les acteurs du secteur ont tous été au rendez-vous pour accueillir aux meilleurs standards d'hospitalité 16 millions de visiteurs. La fréquentation touristique en Île-de-France a connu une hausse globale de l'ordre de 20% (vs. 2023) sur la période des JO. Parmi les visiteurs, 16% sont venus de l'étranger, dont 30% d'Américains. Les Jeux Olympiques ont profité au secteur de l'hébergement, avec un taux de remplissage des hôtels d'environ 80% (+15% vs. 2023) **et des prix maîtrisés** (+24% pour le secteur hôtelier et +40% pour le marché des locations meublées).



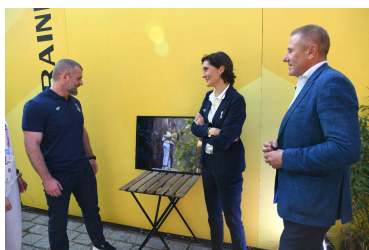
Sur le champ de **l'organisation sportive**, un budget de 25M€ a été mobilisé par l'État pour la mise à niveau des **Centres de préparation aux Jeux** (CPJ) mis à disposition de 80 délégations internationales dans tous les territoires. Le MSJOP s'est beaucoup investi aux côtés des acteurs pilotes sur toutes les dimensions régaliennes de la préparation : accompagnement à la mise en place complète du dispositif de lutte anti-dopage

y compris pour les développements avancés issus de la loi olympique du 19 mai 2023 ; déploiement par la direction des sports avec le COJOP d'un dispositif renforcé de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre des Jeux ; contribution au cadre de prévention par l'Autorité nationale des Jeux des paris excessifs et de lutte contre la manipulation des compétitions sportives ; clarification au mouvement sportif du champ et des modalités d'application de la laïcité à la délégation tricolore, etc.

Ces Jeux ont été également un moment fructueux pour la **diplomatie sportive**, avec notamment l'organisation, à l'initiative du Président de la République et du Président du CIO Thomas Bach, du premier Sommet « **Le Sport pour le développement durable** » qui a réuni une cinquantaine de chefs d'État et de Gouvernement, de grands athlètes et parmi les plus grandes institutions multilatérales. Ce Sommet, orchestré par l'Agence Française de développement en lien avec les ministères chargés des affaires étrangères et du sport, a permis de mobiliser à l'échelle internationale plus de **10 milliards d'engagements financiers au service de la place**



du sport et de son impact sur les objectifs de développement durable dont l'éducation, la santé, l'égalité et l'inclusion.



Par ailleurs, tout en garantissant la sécurité de toutes les délégations les plus sensibles dans un contexte de fortes tensions internationales, la France par l'intermédiaire du MSJOP a apporté à l'Ukraine une aide exceptionnelle, tant pour la préparation sportive de sa délégation (olympique et paralympique) que pour le déploiement de son espace de célébration au cœur du Parc des Nations de la Villette pendant les Jeux Olympiques.

Un dialogue social de qualité à tous les niveaux



Les plans de maintien de l'activité, conclus au sein de chaque ministère et par les opérateurs de transport notamment, ainsi que le dialogue social régulier mené en amont et à tous les niveaux avec les organisations syndicales et patronales, en lien constant avec le Comité de la Charte sociale des Jeux, ont permis une mobilisation adaptée des ressources humaines pendant l'événement et l'accompagnement des agents et collaborateurs mobilisés sur le plan indemnitaire, social et familial. Au-delà des équipes du COJOP et de la SOLIDEO, des plus de 55 000 agents publics mobilisés, ce sont plus de 180 000 salariés issus de plus de 2 000 entreprises qui ont été directement impliqués dans la réussite des Jeux, dont 88% d'entreprises françaises et 79% de TPE-PME qui ont démontré la force de leurs savoir-faire.

Par ailleurs, si les premiers éléments transmis par l'INSEE montrent que les Jeux auront été créateurs de richesses pour de nombreux secteurs économiques, pour les acteurs, en nombre limité, qui auraient à l'inverse subi un impact négatif sur leur chiffre d'affaires du fait de décisions administratives prises par l'État, comme l'activation des périmètres de sécurité, le Gouvernement a mis en place une Commission d'indemnisation qui se prononcera, au terme de l'année 2024, sur les compensations à apporter en cas de préjudice anormal et spécial subi, en associant à cette démarche les représentants des professions concernées et les partenaires sociaux.

Un budget maîtrisé



L'État a porté une attention particulière tout au long de la vie du projet à la maîtrise des budgets, que ce soit celui du comité d'organisation (4,4Md€, avec 96% de fonds d'origine privée), dont il est le garant de l'équilibre et dont la progression est à date restée contenue autour de +15%, ou celui de la SOLIDEO (4,4Md€) présidée par Nicolas Ferrand, qui a su piloter la livraison des infrastructures prévues dans le respect des enveloppes financières mobilisées à quasi-parité par les pouvoirs publics (2,3Md€) et les promoteurs privés (2,1Md€).

Le financement de l'État à ces deux entités est retracé dans le programme budgétaire P350 dédié aux Jeux, et évalué à 1,3 Md€ sur la période 2018-2025. La SOLIDEO a bénéficié de 1,13 Md€ et la contribution à Paris 2024 s'est élevée à 158 M€ afin de participer au financement des Jeux Paralympiques, dont le modèle économique ne s'équilibre pas sans cet apport.

En complément de ces dépenses, l'État dans son ensemble s'est mobilisé sur ses différents domaines de compétence. Ces financements, retracés, à ce stade, à hauteur de près de 90 M€ dans le jaune « sport » annexé au projet de loi de finances pour 2024, ont notamment permis d'acquérir du matériel pour le laboratoire antidopage de Saclay (8 M€ financés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) ou encore de soutenir des projets déployés dans le cadre de l'Olympiade culturelle au cours de la période 2022-2024 (9 M€ financés par le ministère de la culture).



Une **évaluation des recettes** engendrées par les Jeux **et des dépenses engagées par l'État, dans le respect des autorisations budgétaires, ainsi que par les collectivités territoriales** à l'occasion de la préparation et du déroulement de l'événement sera remise au plus tard le 1^{er} octobre 2025 par la Cour des Comptes au Parlement, comme prévu par la loi olympique. Cette évaluation permettra d'établir le coût complet des JOP, en retraçant les dépenses publiques qui ont eu les Jeux pour fait générateur et pour la quote-part qui leur revient. Elle ira de pair avec **l'analyse des coûts/bénéfices globaux** des Jeux, qu'il a été demandé à France Stratégie de piloter pour la mi-2025 (cf. liste des études d'impact programmées en annexe).

2. UNE RÉUSSITE SPORTIVE POUR LES ATHLÈTES FRANÇAIS QUI ONT BRILLÉ À LA MAISON

Les JO : l'atteinte de l'objectif du Top 5, une première depuis 1996



Sur le plan sportif, les Jeux Olympiques ont été ceux de **tous les records sportifs pour la délégation tricolore**. La France a obtenu 64 médailles (16 d'or, 26 d'argent et 22 de bronze, un record pour chaque métal), soit presque le double de Tokyo et 1,5 fois plus que son précédent record de 43 médailles en 2008 à Pékin. Notre pays a atteint son objectif d'être **dans le Top 5 au classement des médailles**, en battant avec 16 médailles d'or son précédent record d'Atlanta (15). Il a terminé 4^{ème} au volume total de médailles (devant l'Australie et le Japon) et **s'est classé 1^{ère} nation européenne**, devant les Pays-Bas, l'Italie et l'Allemagne notamment, devançant par ailleurs la Grande-Bretagne.

Au total, des médailles ont été obtenues **dans 27 disciplines olympiques**, illustrant la **très grande polyvalence de notre modèle olympique**, la plus forte au monde après celle des États-Unis, devant la Chine et la Grande-Bretagne. Notre délégation a également démontré à nouveau **une densité exceptionnelle dans les sports collectifs olympiques** : la France a été présente sur 6 des 10 finales, avec 2 titres et 4 médailles d'argent.

Les JP : l'atteinte de l'objectif du Top 8, une première depuis 2000

Aux Jeux Paralympiques, la France a obtenu **75 médailles** (19 d'or, 28 d'argent et 28 de bronze), soit 20 de plus qu'à Tokyo (une progression de 36%) et 47 de plus qu'à Rio (x 2,7). C'est le meilleur résultat depuis les Jeux de Sydney en 2000. Notre pays a atteint son objectif d'être dans le Top 8 au classement des médailles, avec 19 titres contre 11 à Tokyo, en se classant 6^{ème} au volume total de médailles (devant l'Italie et les Pays-Bas).

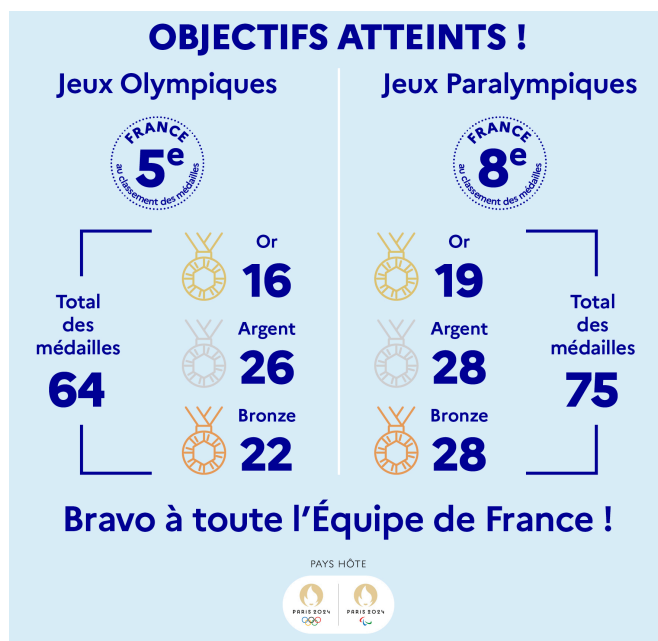


Des médailles ont été obtenues à travers **15 disciplines paralympiques**, avec une mention spéciale pour le para cyclisme (21 médailles sur route, contre 11 à Tokyo, et 7 sur piste) et la para natation (14 médailles, contre 5 à Tokyo), ainsi qu'à travers 9 fédérations (la Fédération Française Handisport, la Fédération Française de Sport Adapté et 7 fédérations dites homologues) sur les 13 engagées.

Ces résultats exceptionnels permettent à la France de **changer de catégorie à l'échelle mondiale**. Après avoir figuré un temps dans le concert des meilleures nations avec notamment une 4^{ème} place record aux Jeux de Barcelone en 1992, la France avait par la suite reculé d'édition en édition jusqu'à se classer 16^{ème} aux Jeux de Londres en 2012, sans parvenir par la suite à inverser la tendance aux Jeux de Rio (12^{ème}) et de Tokyo (14^{ème}). Le résultat des Jeux de Paris, assis sur une impulsion renouvelée, un travail plus collectif, des expertises affinées et des moyens à la fois renforcés et fléchés sur des



objectifs beaucoup plus précis, permet à la France de rejoindre, au-delà du premier ensemble formé par la Chine, la Grande-Bretagne et les États-Unis, un groupe de pays (Pays-Bas, Brésil, Italie, Ukraine, Australie) dont le nombre de titres, compris entre 27 et 18, paraît réellement à sa portée dans les années à venir, ce qui légitime l'objectif de **rejoindre à moyenne échéance le Top 5 des nations paralympiques**.

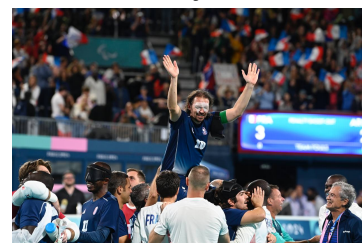


La force du sport français et de ses champions



Nos champions ont réalisé pendant ces Jeux **des performances d'exception**, avec notamment les 4 médailles d'or et autant de records olympiques de Léon Marchand, les trois médailles d'or de Mathieu Bosredon en para cyclisme, les doublés en or (individuel et par équipes) de Teddy Riner, Alexandre Léauté et Florian Jouanny, les toutes premières médailles d'or de l'histoire pour l'équipe masculine de rugby à 7 (avec

Antoine Dupont), le taekwondo français (Althéa Laurin), la boccia (Aurélie Aubert) et le cécifoot, les onze médailles lors d'une journée du 4 septembre historique pour le para cyclisme (dont 2 doublés) et le triplé historique (du jamais vu depuis 100 ans) de nos Français au BMX racing (Joris Daudet, Sylvain André et Romain Mahieu).



Ces résultats traduisent la **force structurelle du sport français**. Toutes les médailles d'or ou presque sont celles d'athlètes ou d'équipes qui étaient **attendus à ce niveau de performance**. Il a même manqué d'un rien, à plusieurs reprises bien identifiées, pour que des médailles d'argent soient d'or pour nos tricolores, **ce qui fera partie du retour d'expérience utile de ces Jeux pour la poursuite dans la durée de l'ambition de s'inscrire dans le Top 5 olympique et paralympique**. Aux médailles de bronze obtenues correspondent parfois quelques petites déceptions, mais des performances très prometteuses, tant au niveau de l'argent que du bronze, ont montré que **la relève était déjà en marche** dans un nombre significatif de sports.

Dans le même esprit, certaines 4^{èmes} places recèlent des performances extrêmement encourageantes, avec même un record d'Europe au 3000 mètres steeple pour Alice Finot ou le record de France en 100m papillon S12 pour Kylian Portal.



La stratégie « Ambition Bleue » et les moyens inédits alloués par l'État

Cet ensemble exceptionnel est le reflet du **talent et de la détermination** de nos athlètes, mais aussi de la **qualité de leur préparation** avec les sélectionneurs, entraîneurs, staffs techniques et autres forces vives composant « l'équipe derrière l'équipe ».



Il résulte aussi de la **qualité de la stratégie de haute performance tricolore depuis plusieurs années, qui vaut tout autant pour les Jeux paralympiques**. Cette stratégie, accompagnée par une impulsion au plus haut niveau de l'État, s'est cristallisée dans le cadre notamment du programme **Ambition Bleue** piloté par Claude Onesta au sein de l'Agence nationale du Sport (ANS), avec les fédérations.

Pour tous les acteurs de la chaîne de la haute performance, le MSJOP a investi depuis plusieurs années des **moyens exceptionnels**, avec un budget annuel total qui peut être estimé à 300M€ en 2024 (dont 56M€ pour le paralympique). Les budgets inscrits par l'ANS dans les contrats de performance des Fédérations ont connu grâce à l'État une hausse de 68% depuis les Jeux de Rio, incluant une progression de 25%, de 75% et de 130% respectivement des enveloppes allouées aux structures fédérales, aux athlètes et aux entraîneurs (« plan coach »). Le budget sur le seul périmètre de la haute performance paralympique a été multiplié par 4 depuis Rio au niveau de l'Agence. Cet investissement a pu être prolongé par celui d'un certain nombre d'entreprises partenaires à travers la mise en place d'une trentaine de « Team d'athlètes » embarquant des athlètes tant olympiques que paralympiques.



La démarche « Gagner en France »



Le travail de fond mené par l'ANS, les fédérations, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Comité paralympique sportif français (CPSF) et le MSJOP a été complété mi-2022 par la mise en œuvre de la **démarche « Gagner en France »**, destinée à maximiser les **gains marginaux** dans la phase de préparation terminale et à capter pleinement **l'avantage de jouer à domicile**. Cette démarche, dotée par l'État de 21,5M€, a permis d'investir dans les équipements et « réplique » des matériels des JOP

de Paris 2024 dans les centres de préparation aux Jeux en France, et notamment dans nos **CREPS**, en même temps que tout un programme de renforcement des infrastructures et services aux athlètes était déployé à l'**INSEP**. Pour la première fois, **une « Maison de la performance »** a également été mise en place pour les JO, à proximité immédiate du Village, pour optimiser la préparation sportive de notre équipe de France unie avec un matériel de pointe et offrir à la délégation des espaces à la fois de soins et de récupération, mais aussi de débriefing et de convivialité.



La démarche « Gagner en France » a aussi consisté dans le financement par l'État de **4 billets par session** pour chacun des athlètes olympiques et paralympiques, pour qu'ils puissent être entourés de leurs proches en tribunes à chacune de leurs épreuves.



Pour soutenir les Bleus comme jamais et assurer la meilleure ambiance possible dans les stades, le COJOP a par ailleurs déployé sur chaque site, avec l'appui du MSJOP, du CNOSF et du CPSF, **un programme de « leaders d'ambiance »** issus de groupes de supporters déjà constitués à travers les territoires et rassemblés dans des « Carrés bleus » qui ont montré leur impact.



L'accompagnement global des athlètes

En complément de la dimension sportive de la préparation, le MSJOP a également déployé des moyens importants (17,5M€ par an) pour d'une part sécuriser, via l'ANS, **les conditions de vie matérielles** de tous les athlètes et éloigner définitivement le spectre de Rio où 40% de la délégation tricolore évoluait en dessous du seuil de pauvreté. A ainsi été garanti à tous les athlètes – olympiques comme paralympiques – guides ou pilotes se présentant aux Jeux et suivis dans les cellules de performance de l'ANS un minimum de ressources de 40 000 euros nets par an, et à tout autre athlète se présentant aux Jeux un minimum de 15 000 euros nets.

D'autre part, un travail sans précédent a été effectué pour donner aux athlètes toute la sérénité nécessaire sur le plan de leur **accompagnement socio-professionnel**. Cet accompagnement repose sur des emplois dédiés aux sportifs de haut niveau (SHN), l'accès à des conventions d'insertion professionnelle auprès d'entreprises partenaires ou à des conventions d'aménagement d'emploi dans plusieurs services publics (police, armées, douanes, MSJOP, etc.), des contrats de mécénat en lien avec la Fondation du sport français, la mise en place des cellules OFIRS (orientation, formation, insertion, reconversion et suivi) avec l'Agence pour accompagner les athlètes dans les territoires et le développement accéléré des aménagements de scolarité – avec l'appui du ministère chargé de l'Enseignement supérieur – pour concilier excellences sportive et académique (la délégation tricolore comptait 30% d'étudiants aux JO et 22% aux JP), actions complétées par la mobilisation par la branche du sport de budgets inédits de formation pour les SHN.

Pour compléter ce tableau, il est rappelé que **les primes** versées à chacun des médaillés olympiques et paralympiques (et **cumulables** pour chaque médaille) ont été revalorisées par le MSJOP pour atteindre 80 000€ pour l'or, 40 000€ pour l'argent et 20 000 pour le bronze (versus 65 000€, 25 000€ et 15 000€ à Tokyo), et que **les staffs** bénéficieront ensemble de 100% du montant des primes associées aux médailles auxquelles ils ont contribué, contre 50% auparavant, selon une grille qui leur a été partagée. Au total, cela représente une somme estimée à 19,14M€ par le MSJOP.



UN ENGAGEMENT INÉDIT DE L'ÉTAT AU SERVICE DE LA PERFORMANCE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

- La mobilisation de moyens inédits
- Une stratégie profondément renouvelée « Ambition Bleue »
- La maximisation du « Home Advantage » : la démarche « Gagner en France »
- Un accompagnement global de l'athlète et de la délégation



DES MOYENS INÉDITS

300 M€ en 2024

en faveur du sport de haut niveau dont **114 M€** de l'ANS

Depuis RIO :

+68% pour la haute performance

+41% de soutien aux fédérations

x4 pour les fédérations paralympiques

21,5 M€ entre 2022 et 2024

dans le cadre de « Gagner en France » pour optimiser les déterminants de la performance et les « gains marginaux » dont :

9,2 M€ de matériel aux standards des Jeux

4,5 M€ pour la Maison de la Performance

1,9 M€ de services améliorés au village



AU MOMENT DES JEUX

15 000 €

de revenu minimum annuel pour tous les sportifs sélectionnés aux JOP

19,14 M€

Coût total estimé des primes aux médaillés et à l'encadrement, une hausse exceptionnelle par rapport à Tokyo 2020.

80 000 € / 40 000 € / 20 000 €

4

Nombre de billets par session de compétition pour chaque sportif engagé, auxquels s'ajoutent 2 billets par session issus du CIO pour les athlètes olympiques



POUR LES ATHLÈTES

40 000 €

de revenu minimum annuel pour les 670 sportifs suivis dans les « cellules de performance »

17,3 M€

pour soutenir le niveau de revenu et l'accompagnement socioprofessionnel des sportifs de haut niveau

10,5 M€

dans la formation professionnelle depuis 2022 pour plus de 500 sportifs de haut niveau

6,9 M€

Pour la préparation sportive individuelle dans le cadre des contrats de performance (préparateurs mentaux et physiques, stages)

500 000 €

par an pour les aides à la parentalité

Plus de 1000

sportifs de haut niveau bénéficiant d'un emploi soutenu par l'État



POUR L'ENCADREMENT TECHNIQUE

15,4 M€

(+130% par rapport à 2020)

pour renforcer l'expertise (préparateurs physiques, préparateurs mentaux, analystes vidéo et données, sport scientists,...) auprès des SHN

3,3 M€

de complément de rémunération des entraîneurs dans le cadre du « Plan Coaches »

1 M€

pour l'accompagnement individuel et collectif des entraîneurs (formations, séminaires...)



ET POUR S'INSCRIRE DANS LA DURÉE

20 M€

pour le Programme Prioritaire de Recherche « Sport de très haute performance » enclenché fin 2019

4,3 M€ par an

pour le Sport Data Hub

6,2 M€

pour la transformation numérique visant à renforcer depuis 2021, la structuration interne des fédérations et accélérer le déploiement de leurs projets data dans l'infrastructure du Sport Data Hub

17 Maisons Régionales de la Performance

qui visent à apporter des solutions aux sportifs là où ils s'entraînent dans les territoires avec une dotation de 5 M€ par an

Multiplication par 2,5

des places en sports études (de 10 000 à 25 000) à l'horizon 2026

Des parcours académiques aménagés pour nos SHN

à l'université, dans les grandes écoles, et même maintenant à l'INSEP avec une nouvelle formation diplômante à Bac+3 qui leur est spécifiquement dédiée

Une équipe unie



La cohésion de l'équipe tricolore pendant toute la durée des JOP doit être saluée. Les équipes du CNOSF et du CPSF n'ont pas ménagé leurs efforts pour animer, avec le soutien du Ministère, la communauté des athlètes et engager cette approche bien en amont de l'événement (avec notamment « les week-ends bleus » et l'application mobile dédiée aux athlètes) et les chefs de mission et porte-drapeaux ont aussi joué un rôle important pour fédérer le collectif. Cette unité a également été observée entre tous les



acteurs institutionnels du sport français. Le défilé du 14 septembre permettra de célébrer tous les athlètes des Jeux (aux côtés des 45 000 volontaires et de ceux qui ont « fait » les Jeux) et de montrer une nouvelle fois l'attachement de l'ensemble des acteurs à une approche unifiée des équipes olympique et paralympique.



Des enseignements à tirer

À l'issue des Jeux, il sera naturellement procédé à un **audit approfondi** de la performance française globale avec l'ANS, le Ministère et toutes les fédérations concernées, avec des focus plus approfondis sur les disciplines où les résultats n'ont pas été satisfaisants ou pas à la hauteur des attentes, en même temps qu'à une analyse des performances de la concurrence, notamment des nations dont le taux de conversion à l'or a été le plus efficace.

Sur ce point, le MSJOP rappelle que si la France a fait preuve d'une moindre efficacité – 25% d'or sur l'ensemble des médailles olympiques et paralympiques – que des pays exemplaires en la matière durant les JO comme la Nouvelle-Zélande (50%), le Japon, la Chine, les Pays-Bas (tous autour de 44%) et la Corée (41%). Le résultat de 16 médailles d'or lors des JO correspond bien à la progression qui était espérée au titre de l'avantage de Jeux à la maison par rapport aux 10 titres olympiques remportés à Tokyo. Pendant les Jeux paralympiques, les pays dans le top 3 sont au-delà des 35% de médailles d'or, et au-delà de 33% pour le top 5, avec une performance exceptionnelle de 47,3% qui devra être analysée de près pour les Pays-Bas.

Tout montre en tout cas que le Top 5 est le bon objectif pour nos délégations et **il est donc plus que jamais réaffirmé pour l'avenir.** Pour les Jeux Paralympiques, il nécessitera d'atteindre 25 titres. Le Top 5 et le Top 8 paralympique en tant qu'objectifs intermédiaires à Paris ont été des objectifs motivants et fédérateurs jusqu'au bout de la compétition. L'objectif de Top 5 pour tous à Los Angeles imposera de tirer tous les enseignements de cet été et de faire de nouveaux choix pour l'olympiade qui s'ouvre. Tout en préservant la force universaliste du modèle sportif français, il renforcera la volonté de favoriser l'émergence de champions et championnes de tout premier plan.

- **Pour plus d'informations sur la stratégie et les dispositifs de haute-performance déployés pour les délégations olympique et paralympique, voir le dossier dédié : [Aider nos athlètes à réussir les Jeux à la maison](#)** (réalisé avec les contributions du CNOSF et de l'ANS)



3. UNE FÊTE POPULAIRE POUR TOUT LE PAYS

Le succès des Relais



Depuis l'arrivée de la flamme le 8 mai à Marseille, puis à son retour à Calais le 25 août, elle a suscité partout sur son passage une adhésion populaire exceptionnelle. **Les 68 étapes du Relais Olympique puis les 37 étapes du Relais Paralympique**, à travers les **plus de 450 villes traversées**, ont ainsi attiré **9 millions de Français** autour des **11 200 « Éclaireurs »** (sportifs, artistes, personnalités populaires, héros du quotidien et acteurs engagés) et mis en valeur, dans l'hexagone comme outre-mer, la beauté

et la richesse de notre **patrimoine** naturel, historique, industriel, culturel et sportif. **Ce grand moment de festivité** a été rendu possible par l'engagement, **aux côtés du Comité d'organisation soutenu par l'État dans son travail de programmation, des élus locaux et par la mobilisation exceptionnelle des forces de sécurité** (jusqu'à 1500 FSI et 115 agents du MIOM formant la bulle de sécurité mobilisés quotidiennement).

L'Olympiade culturelle



Mariant l'art et la culture conformément à l'héritage de Pierre de Coubertin, la France a souhaité faire de l'Olympiade culturelle de Paris 2024 une dimension essentielle de ses Jeux à la maison. Le pari, là aussi, a été réussi : **2437 projets** répartis sur l'ensemble du territoire ont reçu le label, en lien avec le comité d'organisation de Paris 2024 et grâce au soutien de l'État, en particulier des ministères chargés de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de la Culture et du Sport et des JOP. Le ministère de la Culture a notamment

dédié 9M€ et piloté plus de 200 projets labélisés via les directions régionales aux affaires culturelles. Les grands opérateurs culturels tels que le Louvre, la Philharmonie, le musée d'Orsay, le Château de Versailles ou le Musée de l'immigration ont impulsé des expositions d'envergure et des activités inédites alliant sport et culture.

Le succès des cérémonies

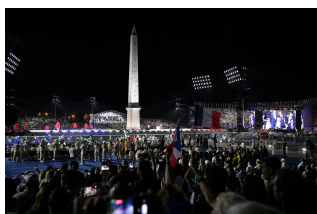
Les quatre cérémonies ont été un grand succès populaire, les deux cérémonies d'ouverture ayant été particulièrement marquantes pour les Français et le public international.

La **cérémonie d'ouverture olympique** a réuni près de 360 000 spectateurs le long de la Seine, dont près de deux tiers d'étrangers, et **24,4 millions de Français** devant leur télévision (replay inclus), **la plus forte audience de l'histoire de la télévision française**. Ce spectacle a été plébiscité en France (86% des Français l'ont trouvé réussi) et salué dans le monde entier. La cérémonie a montré à nouveau l'audace et le génie artistique et créatif français. Et son succès ne s'est pas arrêté au soir du 26 juillet : **les 200 000 billets gratuits permettant d'admirer la vasque ont été écoulés en quelques heures**, et par la suite des **centaines de milliers de visiteurs s'y sont pressés jour et nuit** pendant les Jeux Olympiques. **Le succès s'est prolongé pendant les Jeux Paralympiques, avec plus de 60 000 billets réservés.**



A la demande du Président de la République, **des études de faisabilité pour conserver certains symboles olympiques dans l'espace public sont menées à bien par les services de l'État, en lien avec la Ville de Paris**. S'agissant du maintien des anneaux olympiques sur la Tour Eiffel, une étude d'impact et une nouvelle autorisation de travaux seront des préalables à toute décision.





La cérémonie d'ouverture paralympique, elle aussi la première de l'histoire hors stade, s'est déroulée devant plus de 50 000 spectateurs, dont 30% avec un accès gratuit. 10,2 millions de téléspectateurs français l'ont regardée en direct (10 fois plus que pour la cérémonie de Tokyo 2020). Là encore, elle a été plébiscitée avec 88% des Français l'ayant trouvée réussie, et de très nombreux commentaires laudatifs partout dans le monde.

La billetterie, records battus !



La billetterie sportive pilotée par le COJOP a connu elle aussi un succès exceptionnel : 9,5 millions de billets ont été vendus pour les Jeux Olympiques (dépassant largement le record de 8,3M d'Atlanta) et de nombreux records d'affluence ont été battus (record pour un match de basket féminin en Europe, record pour des matchs de rugby à 7, 450 000 spectateurs pour les compétitions de beach-volley, 500 000 spectateurs pour le handball). **Pour les Jeux Paralympiques, avec le soutien actif de l'Etat dans un premier temps puis portés par l'engouement des Français (88% des acheteurs aux JP), plus de 2,5 millions de billets ont été achetés**, avec là aussi

des stades pleins et de très nombreux records d'affluence battus (cécifoot, para natation). **Au total, 12,1 millions de spectateurs ont donc assisté aux épreuves des Jeux** (record absolu de 11 millions de Londres 2012 battu).

Des audiences exceptionnelles

En termes d'audience, plus de 58,4 millions de Français ont suivi les Jeux Olympiques à la télévision (dont 97% des 15-34 ans), avec un pic à 14,15 millions de téléspectateurs le 2 août pour la 4^{ème} médaille d'or de Léon Marchand. Cette dynamique a profité à l'ensemble des médias, qui ont su transmettre et raconter ce formidable élan olympique. **Partout dans le monde là aussi, les téléspectateurs ont été très nombreux à être émerveillés par les sites et les images de Paris 2024** : +82% d'audience aux Etats-Unis par rapport aux Jeux de Tokyo, une audience cumulée de 140 millions d'Européens et des audiences au Japon similaires à celles de Tokyo 2020.

Pour les Jeux paralympiques, France Télévisions a diffusé plus de 300h de diffusion en direct (x2 vs. Tokyo), offrant ainsi une visibilité inédite en France aux para sports. Près de 45 millions de Français ont regardé les Jeux Paralympiques (20 millions en moyenne chaque jour, avec un pic à 5,3 millions pour la finale du tournoi de cécifoot samedi 7 septembre).

La billetterie populaire de l'État, la plus grande de l'histoire des Jeux

Pour ouvrir grand les Jeux et en faire profiter le plus grand nombre, plus de 400 000 billets pour les compétitions olympiques et paralympiques et 40 000 invitations pour la cérémonie d'ouverture olympique ont été distribués par l'État à plusieurs publics prioritaires, dont la jeunesse, les bénévoles du mouvement sportif, les personnes en situation de handicap et les agents publics, sous le pilotage de dix ministères. Pour les Jeux Paralympiques, 300 000 billets ont été offerts par l'État dans le cadre de ce qui est, à date, le plus grand programme de **billetterie populaire** de l'histoire des Jeux (auquel s'est ajouté de surcroît, comme pour les JO, les programmes de billetterie territoriale des collectivités). 193 000 scolaires sont notamment venus de toute la France, y compris 4 000 d'outre-mer, pour assister à des épreuves en Ile-de-France avec leurs professeurs grâce au dispositif « Ma Classe aux Jeux » porté par le ministère de l'Éducation Nationale et la DIJOP.





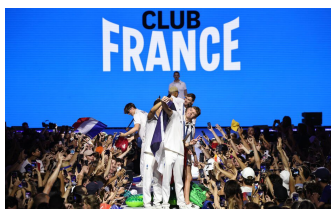
Le programme « Ma Classe aux Jeux » a ainsi représenté **la plus grande sortie scolaire en train jamais organisée en France**. Au cours de la semaine de la rentrée, **150 000 élèves ont emprunté les transports en commun franciliens et 40 000 scolaires**, transportés dans des TER, TGV INOUI et INTERCITES, **se sont rendus dans différentes gares de Paris** pour assister aux Jeux Paralympiques. La SNCF a notamment garanti un accès prioritaire et des tarifs réduits aux groupes scolaires venus de l'ensemble du territoire national afin qu'ils puissent facilement réserver leurs trajets en train. IDFM a également assuré des tarifs réduits pour les titres de transports (-50% sur les tarifs normaux).

L'État a également offert plusieurs milliers de billets pendant les JOP au sein des **Carrés des supporters**, qui ont sous l'égide du COJO, du CNOSF et du CPSF, **réuni au total 180 000 fans de l'Équipe de France**, contribuant à l'ambiance exceptionnelle sur les sites de compétition qui marquera durablement les sportifs français et toutes les délégations.

Des fans zones dans tous les territoires

Parce que les Jeux de Paris 2024 devaient être ceux de tous les territoires, **166 fan zones « Clubs 2024 », dont 74 pendant la période paralympique**, ont été mises en place partout en France en coopération entre le COJOP, les collectivités et l'État, permettant à **5 millions de Français de vibrer au rythme des exploits sportifs dans des conditions d'accueil et de sécurité optimales**.

Pour les Jeux paralympiques, et ils ont été complétés par **600 « Mini-clubs 2024 »** qui ont été organisés par le COJOP en collaboration avec le ministère de l'Éducation Nationale un peu partout en France, d'abord dans les centres de loisirs les derniers jours des vacances scolaires, puis dans les établissements scolaires pendant toute la durée des Jeux Paralympiques, proposant aux jeunes activités sportives, sensibilisation au handicap et aux enjeux d'inclusion, retransmission des para-sports, célébrations des performances des para-athlètes français, etc.



Tout au long de la compétition, le **Club France**, installé au cœur du Parc des Nations, a été le lieu d'une immense ferveur, avec **700 000 visiteurs pendant les JO puis 150 000 pendant les JP** venus à la fois suivre les épreuves, célébrer les athlètes français, mais aussi s'initier à de nouvelles pratiques sportives et participer à des conférences sur le sport et ses multiples bienfaits sur notre société. Le MSJOP a soutenu ce dispositif à hauteur de 1,7M€.

Les Jeux Olympiques ont également porté des innovations permettant de faire participer le public de façon inédite à la fête des Jeux, avec notamment le « **Parc des Champions** » où **250 000 visiteurs ont pu fêter les médaillés de toutes les délégations pendant les Jeux Paralympiques**, ou encore le **Marathon Pour Tous** qui, à l'initiative du COJOP, a rassemblé plus de 40 000 participants et 507 000 inscrits au Marathon pour tous connecté.

Le dernier jour des Jeux Paralympiques, **c'est le Parc Georges Valbon** au cœur de la Seine-Saint-Denis qui est devenu le grand Parc des Champions, après avoir accueilli plus de 300 000 personnes cet été. **Après le départ du para marathon et une matinée dédiée à la jeunesse et à l'apprentissage du vélo, 13 000 spectateurs ont assisté à une grande parade des athlètes de l'Équipe de France**, puis à un concert, pré-show de la cérémonie de clôture des Jeux Paralympiques.





Dans tous les territoires, la période des Jeux a été l'opportunité de multiplier les occasions de faire du sport. Le plan « **Vacances olympiques et paralympiques 2024** », impulsé par le Président de la République, a permis de mettre tout l'été à l'honneur la pratique sportive et les Jeux au sein des dispositifs « Quartier d'été » (2 millions de participants, majoritairement de moins de 25 ans ; 833 collectivités engagées ; 10 000 actions organisées), « Vacances apprenantes » (330 opérations « Écoles ouvertes » ; 5 200 séjours « Colos apprenantes » en lien direct avec les JOP ou avec une dominante sportive) et « Été culturel » (20M€ mobilisés), portés respectivement par les ministères chargés de la Ville, de l'Éducation Nationale &

de la Jeunesse et de la Culture, mais aussi en ouvrant les portes de nos clubs sportifs sous l'impulsion du MSJOP en lien avec le mouvement sportif (62 fédérations engagées dans l'opération « Clubs ouverts », pour 1 576 actions organisées par les clubs, 210 par des comités départementaux et 46 par des ligues régionales et 615 000 bénéficiaires).

Ces différents dispositifs ont bénéficié au total à **plus de 2,5 millions** de nos compatriotes. En s'appuyant également sur les initiatives des acteurs territoriaux et l'élan impulsé par la **Grande Cause Nationale 2024** soutenu par les plans d'animation territoriale pilotés par les services déconcentrés du MSJOP (10 000 opérations), ce sont au total près de **25 000 actions** d'animation sportive qui se sont déployées tout au long de l'été dans les villes, écoles, colonies de vacances, villages, littoraux et campings partout en France à l'été 2024.

UNE FÊTE POPULAIRE PARTOUT SUR LE TERRITOIRE



DEUX RELAIS DE LA FLAMME

105 étapes

450 villes traversées

11 200 éclaireurs
porteurs de la torche

1 500 forces
de sécurité intérieure
mobilisées chaque jour



LE PROGRAMME DE BILLETTERIE POPULAIRE « TOUS AUX JEUX »

400 000 billets achetés par l'État dont 300 000
pour permettre à 4 publics prioritaires de découvrir
les Jeux Paralympiques

260 000 billets pour la
jeunesse dont 193 000 billets
pour « Ma Classe aux Jeux »

100 000 billets
pour les bénévoles
du mouvement sportif

25 000 billets pour
les agents publics mobilisés
pour la réussite des Jeux

15 000 billets pour
les personnes en situation
de handicap



LES FAN ZONES CLUBS 2024 ET LE CLUB FRANCE

166 Clubs 2024
pendant les Jeux
Olympiques et 74 Clubs
2024 pendant les Jeux
Paralympiques réunissant
5 millions de Français

850 000 visiteurs
du Club France
(soutenu par l'État à
hauteur de 1,7 M€)

600 mini
Clubs 2024 au sein
des établissements
scolaires lors de la
semaine de rentrée

7 000 billets
achetés par
l'État pour inviter
1 000 leaders
d'ambiance au sein
des Carrés Bleus



DES JEUX ACCESSIBLES GRATUITEMENT

50 000 invitations
gratuites distribuées
par l'État pour la
cérémonie d'ouverture
olympique

15 000 places
gratuites pour
la cérémonie
d'ouverture
paralympique

8 épreuves
accessibles
gratuitement au cœur
de Paris et de la Seine-
Saint-Denis

40 000 participants
au Marathon pour Tous
et 507 000 participants
au Marathon
pour Tous connecté



UN ÉTÉ DE SPORT DANS LES TERRITOIRES

Plus de 2,5 M de bénéficiaires
des dispositifs du plan Vacances
Olympiques et Paralympiques

10 000 actions déployées tout au long de l'été
et animées par les services déconcentrés dans
le cadre de la Grande Cause Nationale 2024 et
des plans d'animation territoriale
(6 M€ spécifiquement mobilisés par l'État)



4. UN HÉRITAGE DURABLE ET DÉJÀ CONCRET POUR LA NATION FRANÇAISE

Des Jeux qui transforment les territoires et le cadre de vie



L'ambition pour l'héritage durable des Jeux se concrétise jour après jour.

Les Jeux lègueront aux habitants de la Seine-Saint-Denis un parc de 4 000 logements (dont 40% de logements sociaux), des résidences étudiantes, de nouveaux services de proximité et un nouveau parc sportif dans le cadre de **deux éco-quartiers** bâtis aux meilleurs standards environnementaux, sociaux et d'accessibilité sur le site du Village des athlètes (524M€ de financements État) et du Cluster des Médias (124 M€ de financements État).

À l'échelle du département, les **six franchissements urbains** construits, à commencer par celui du quartier Pleyel, jouent leur rôle de facilitateur des déplacements dans le département, avec un impact sur la cohésion du territoire. Sur le plan sportif, 18 rénovations ou constructions de bassins de natation ont été opérées. L'emblématique Centre Aquatique Olympique, spécialement construit pour les Jeux, accueillera dès la rentrée les publics associatifs et scolaires.



À l'échelle de l'Île de France, le développement des infrastructures de transports (extensions de lignes de métro et de RER, rénovation en profondeur de plusieurs gares majeures comme celles de la Porte Maillot, de la Défense, de Nanterre, du Nord et de Saint-Denis Pleyel, mise en accessibilité de 65 d'entre elles, etc.) améliore déjà le cadre de vie des Franciliens. Leur accès à l'offre de pratiques sportives et de loisirs sera également nettement renforcé par les aménagements effectués sur les grands sites sportifs emblématiques des Jeux (colline d'Élancourt pour le VTT, stade nautique de Vaires-sur-Marne, Stade Yves du Manoir, etc.), complétés par les nouvelles enceintes parisiennes comme l'Arena Porte de la Chapelle.



D'autres aménagements de ce type resteront en héritage ailleurs en France, notamment à **Marseille** (réaménagement en profondeur de la Marina), à **Lille** (nouvel ensemble résidentiel Olympium, qui se transformera en logements et résidences étudiantes), à **Tahiti** (aménagements du territoire, nouvelles infrastructures d'eau potable, passerelles piétonnes, etc.) ou à **Châteauroux** (réhabilitation, rénovation et mise en accessibilité de deux sites aux effets pérennes), grâce aux efforts conjugués de la SOLIDEO, de l'État et des collectivités.



Après le succès des épreuves sportives en Seine, la baignabilité de la Seine et de la Marne, pour laquelle l'État a mobilisé **700M€ depuis 8 ans**, sera un autre acquis durable des Jeux. Grâce à l'action des services de l'État et à l'ensemble des collectivités investies dans le cadre du Plan Baignade, les infrastructures destinées à assurer une qualité de l'eau répondant aux normes en vigueur sont en service avec **un caractère pérenne**, et 100% du plan d'action a été mené à bien pour permettre une **réduction de 75% de**

la pollution bactériologique, qui permet aussi de recréer de la **biodiversité** (40 espèces de poissons vivantes dans la Seine aujourd'hui, contre seulement 3 dans les années 1970). Un investissement qui bénéficiera en héritage à tous les Franciliens dès 2025, avec l'ouverture d'une **trentaine de sites de baignade** sur la Seine et la Marne. Une évaluation complète du dispositif (qui permettra aussi de valoriser la contribution de communes de plusieurs départements ruraux en amont de Paris) sera faite par le ministère chargé de l'écologie en 2026, avec un premier rapport d'étape fin 2024.



De fortes retombées économiques

En termes de **retombées économiques**, selon l'étude actualisée du CDES (avril 2024), les Jeux devraient générer sur le long terme entre 6,7 et 11,1 Md€ pour Paris et la région Ile-de-France, avec un scénario central à près de **9 Md€** (3,8 Md€ liés à l'organisation, 2,5 Md€ liés à la construction, et 2,7 Md€ lié au tourisme).

L'impact économique est déjà visible et concret sur l'ensemble du territoire, avec lors de la quinzaine olympique une augmentation de 16 % en moyenne des nuitées sur l'ensemble des villes hôtes. La fréquentation des musées et des restaurants ainsi que la consommation dans les bars ont par exemple progressé de 25 % en moyenne à Paris, triplé à Saint-Étienne et doublé à Lille. Au plan national, les Jeux auront aussi permis **la création de 60 000 emplois, et l'insertion de plus de 4 000 personnes éloignées de l'emploi** (dont 25% de moins de 25 ans) **dans les chantiers des Jeux**.

Ces éléments d'analyse seront approfondis dans les mois à venir. Pour la première fois dans l'histoire des Jeux, **un programme de 14 études est coordonné par le MSJOP pour mesurer l'impact de l'évènement sur de nombreuses thématiques**. Ces travaux permettront, en complément de ceux menés par d'autres acteurs (Paris 2024, SOLIDEO, collectivités locales), d'apporter des éléments fiables et de contribuer objectivement au débat public. Pour les **études à caractère économique**, l'INSEE procèdera à une mesure de l'impact direct des Jeux sur l'économie nationale et sur le rattrapage économique de la Seine-Saint-Denis, avec de premiers résultats fin 2024. France Stratégie réalisera une analyse coûts/bénéfices globaux des Jeux pour publication mi-2025 (cf. annexe).

Des Jeux tremplin pour une société plus inclusive



Un autre enjeu majeur de l'héritage, qui a été particulièrement mis en exergue à l'occasion des Jeux Paralympiques, réside dans les progrès effectués en matière **d'accessibilité universelle**. C'est avec cet objectif central qu'ont été menés à bien, **en matière de transports**, tous les travaux d'extension de lignes (lignes 14 et 11 du métro, RER E, tramway 3B, etc.), de rénovation des gares en Ile-de-France, de mise à niveau des plateformes de près de 1000 arrêts de bus et des cheminements entre les gares et les sites de compétition, ainsi que le déploiement du plan 1000 taxis accessibles et du plan d'action des opérateurs de transports (accessibilité sonore et visuelle du métro parisien, prestations d'assistance en gare, maintenance des ascenseurs, services innovants dans les aéroports comme la mise à disposition des fauteuils roulants à la sortie de l'avion, formation des agents opérationnels et des chauffeurs de taxis, etc.). Un audit des **logements UFR** a également été réalisé à l'échelle du Grand-Paris, le label qualité tourisme s'est enrichi sous l'égide du ministère chargé du tourisme de critères relatifs à l'accessibilité, et l'État a mis en place un **fonds de mise en accessibilité des petits établissements recevant du public** (hôtels, cafés, restaurants, commerces), doté de 300M€ dont 100M€ l'année des Jeux.

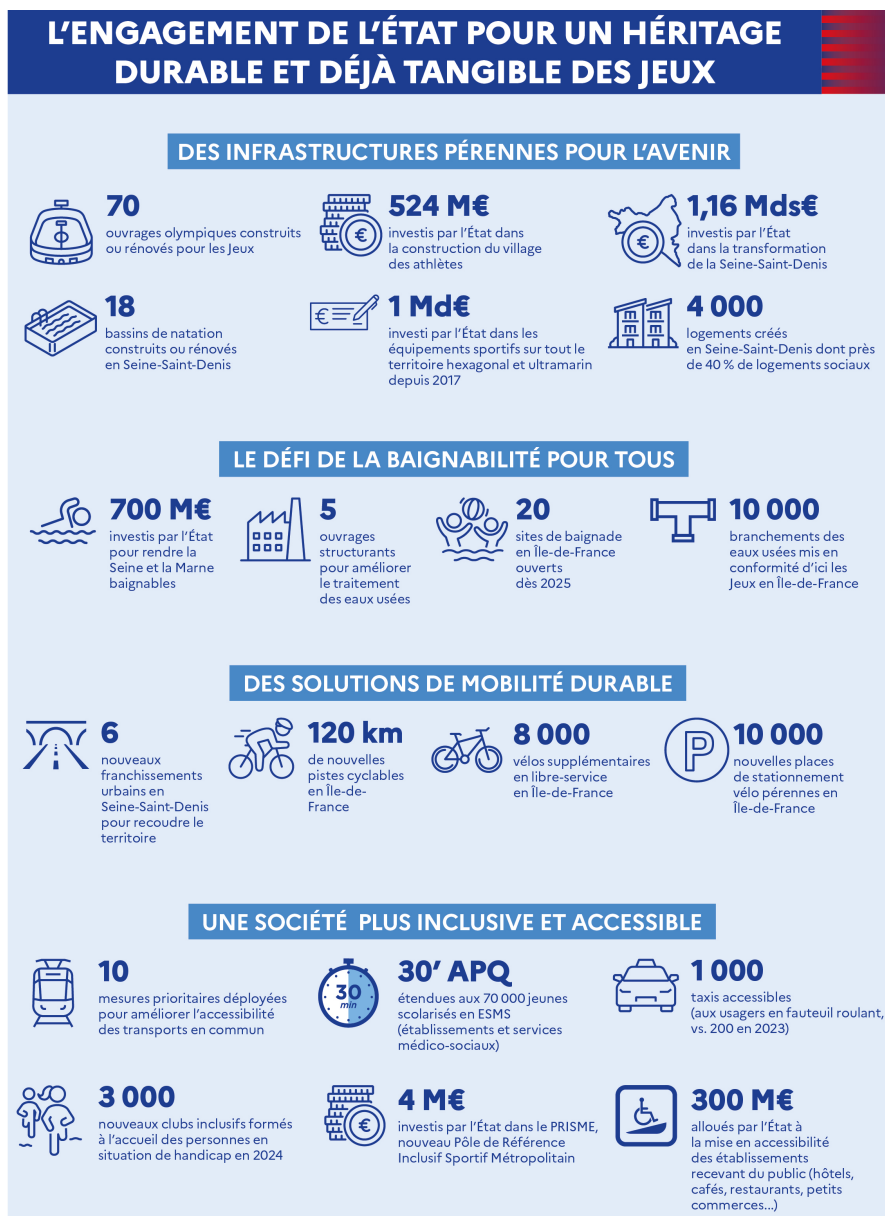
Une méthode nouvelle a également été expérimentée avec d'une part le travail partenarial effectué entre les associations de défense du handicap, le ministère chargé du handicap et le MSJOP, et d'autre part les tests d'accessibilité réalisés avec le « groupe d'experts d'usage » piloté par la DIJOP, dans lequel tous les types de handicaps ont été et continueront d'être représentés. Enfin, sur le plan des **équipements sportifs**, là aussi une attention particulière a été portée à la mise en accessibilité pour les PSH, avec une enveloppe spécifique de l'ANS ainsi que dans le cadre de tous les projets de création et de rénovation portés ou accompagnés par le MSJOP. **Un rapport complet sur la mesure de l'évolution de l'accessibilité** sera rendu par le Gouvernement, avec une première étape au second semestre 2024 et une seconde définitive mi-2026.



Sur une autre dimension de l'inclusion, le gouvernement a par ailleurs mobilisé 8M€ dès l'automne 2023 **pour fournir une solution de logement durable et adaptée aux personnes en situation de grande**



marginalité impactées par l'organisation des Jeux. Ce programme, piloté par la préfecture de la région Ile-de-France, a permis la création de 216 places nouvelles (venant durablement s'ajouter aux capacités d'accueil existantes) dans 14 structures d'hébergement parisiennes. 263 personnes ont ainsi pu bénéficier d'une solution durable de logement, complétée par un accompagnement médico-social. Au-delà du maintien des 216 places créées à l'occasion du projet, **l'héritage social des Jeux de Paris intégrera la poursuite de la méthode de travail** déployée avec les associations, les gestionnaires d'accueil et les partenaires de l'Etat (Samu social de Paris, Ville de Paris, etc.) adaptée à la prise en charge des personnes en situation de grande marginalité.



D'une nation de grands sportifs à une grande nation sportive

Bien entendu, une autre dimension fondamentale de l'héritage est de capitaliser sur l'élan des Jeux pour réussir la transition d'une nation de grands sportifs à **une grande nation sportive**, ambition impulsée par le Président de la République dès l'attribution des Jeux à la France et accélérée en 2024 avec **la grande cause nationale** qu'il a décidé de dédier pour la première fois de l'histoire à l'activité physique et sportive.





Cette ambition a conduit **pour notre jeunesse** à la généralisation des 30 mn d'activité physique quotidienne au primaire, à l'affirmation du savoir nager en sécurité (plus de 1 million d'enfants titulaires de l'attestation à date) et du savoir rouler à vélo (528 000 enfants déjà formés à date) comme des enseignements fondamentaux, au déploiement du Pass'Sport (qui a bénéficié depuis sa création à 3,2 millions de jeunes en situation de handicap ou issus de familles modestes) et, sur la base du

volontariat, des 2h de sport supplémentaires offertes aux collégiens dans les clubs en complément de l'EPS ainsi qu'à l'engagement de mettre en place des tests de condition physique en 6^{ème} à la rentrée prochaine.

En suivi des Jeux, il est à noter qu'une évaluation quantifiée sera menée de l'évolution de la pratique sportive par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) pour la fin 2025, et la Direction des sports du MSJOP procèdera à l'analyse de l'évolution du **savoir-nager en Seine-Saint-Denis** pour la fin du 1^{er} trimestre 2025, l'un des objectifs fondamentaux poursuivis au titre de l'héritage des Jeux et des politiques sportives territorialisées (comme dans d'autres départements comme les Bouches-du-Rhône).

Sur le plan des équipements sportifs, plus d'1Md€ a déjà été investi par l'État depuis 2017, avec notamment un premier plan « 5 000 terrains de sport » doté de 200M€, qui est aujourd'hui prolongé par un second plan « Génération 2024 – 5000 terrains » doté de 300M€ d'autorisations d'engagement et incluant cette fois les équipements structurants mais aussi la rénovation de cours d'école et d'équipements situés dans les enceintes scolaires.



En cohérence avec la stratégie Héritage et Durabilité définie par l'ensemble des parties prenantes de Paris 2024, **les équipements et matériels sportifs utilisés pendant les Jeux vont contribuer au développement de la pratique sportive**, prioritairement dans les territoires les plus carencés. Cela concerne en premier lieu les équipements les plus lourds, dont une large part bénéficiera au département de la Seine-Saint-Denis, avec la réimplantation

de bassins utilisés à La Défense Arena à Bagnolet ou à Sevran (d'autres collectivités ailleurs en France bénéficieront également, à l'issue des échanges en cours, de tout ou partie des bassins), ou encore le transfert des structures de **skateboard** du Parc urbain de la Concorde vers la Courneuve (Parc départemental des sports de Marville) et à Noisy-le-Sec. Le sable du Stade Tour Eiffel sera réutilisé pour créer trois terrains de beach volley à Marville et à Taverny dans le Val d'Oise. Les équipements de **BMX Freestyle** seront transmis à la Ville de Cluses en Haute Savoie dans la perspective des Championnats du Monde de 2027 en France.

Une démarche identique est engagée pour **les petits matériels** (ballons, filets et accessoires divers) **utilisés pendant les Jeux qui seront légués au mouvement sportif, avec le concours financier de l'Etat via l'Agence nationale du Sport à hauteur de 12,5 M€**. Cet héritage répond à trois objectifs prioritaires :

- préparer les athlètes dans les meilleures conditions en dotant **les établissements** en charge du haut niveau (INSEP, CREPS, ...) ;
- faciliter l'organisation des **grandes compétitions internationales** accueillies en France en dotant les fédérations et leurs structures décentralisées (ligues, comités/districts). Les lignes d'eau utilisées pendant les Jeux Olympiques serviront de nouveau durant les Championnats d'Europe de natation qui se tiendront au Centre Aquatique Olympique en 2026 ;
- soutenir **les clubs les plus engagés** dans le développement de la pratique sportive partout sur le territoire.

En déclinaison de cette ambition, des conventions entre les Fédérations (badminton, volley, taekwondo, etc.), Paris 2024 et l'Agence nationale du Sport seront finalisées en septembre-octobre, et préciseront les destinataires finaux de l'intégralité du matériel légué.





Un autre travail important a par ailleurs été engagé autour de **l'amélioration de la reconnaissance du bénévolat** (montée en puissance de la valorisation des acquis de l'expérience, qui sera d'ailleurs activée en lien avec le COJO pour les volontaires de Paris 2024 ; simplifications administratives ; lancement d'une mission sur le bénévolat indemnisé ; actions de formation et de féminisation ; campagnes de promotion de l'engagement, etc.), **de l'emploi sportif** (cf. conclusions du « Grenelle » des métiers du sport de juin 2023, renforcement de la filière sport avec

Bercy) et de **l'inclusion par le sport** (création d'une Alliance transpartisane mobilisant élus, administration, associations sportives et société civile ; financement par l'État de 1000 emplois d'éducateurs socio-sportifs ; engagement de 10 000 clubs dans des actions d'insertion par le sport, etc.).



Sur le plan du sport-santé, plus de 500 maisons sport-santé ont été déployées, la capacité de prescription de l'activité physique adaptée (APA) a été élargie tant côté prescripteurs que bénéficiaires et le cadre a été posé pour son remboursement dans le cadre du traitement des cancers, avancées qui devront continuer à monter en puissance.



Pour promouvoir **la pratique sportive des personnes en situation de handicap**, un plan d'action sans précédent a été développé en lien avec le Comité paralympique et sportif français (CPSF) : formation de 3 000 clubs à l'accueil des personnes en situation de handicap (**clubs inclusifs**) et déploiement des 30mn dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS) couplé à la désignation de référents sport dans ces structures ; prise en charge par la prestation de compensation du handicap (PCH) de certaines catégories de prothèses sportives et TVA

réduite sur les équipements para-sportifs ; conditionnement des subventions du MSJOP aux grands événements sportifs à leurs engagements en matière d'accessibilité et de démonstration de para-sports ; mise en place d'une Conférence permanente des para-sports pour suivre la feuille de route, etc.

La nation sportive consiste aussi à améliorer **les parcours des hauts potentiels sportifs et des étudiants sportifs de haut niveau**. En ce sens, l'engagement a été pris de **multiplier par 3 d'ici 2026 les places en sections sport-études** dans les établissements scolaires à travers tous les départements français, et il est désormais fait obligation aux établissements d'enseignement supérieur de prévoir les **aménagements de scolarité** nécessaires pour que chaque étudiant sportif de haut niveau bénéficie d'un environnement optimal au regard de ses contraintes d'entraînement et de son calendrier sportif. Dans le même esprit, le MSJOP et le ministère chargé de l'enseignement supérieur ont encouragé la création, par l'alliance de l'ESSEC, Sciences-Po et Centrale Supélec, du tout premier diplôme – **le Bachelor « Hepta »** – dédié aux sportifs de haut-niveau, en partenariat avec l'INSEP.



LES DISPOSITIFS QUE L'ÉTAT DÉPLOIE POUR UNE NATION SPORTIVE

OBJECTIF ATTEINT



+3,5 millions

de pratiquants réguliers en France depuis 2017
→ Objectif : + 3 millions supplémentaires
après les Jeux



30 minutes

d'activité physique par jour
pour les élèves de primaire



+2h collégiens

2h de sport en + pour les
collégiens, en complément de
l'EPS, dans 700 collèges engagés



Pass'Sport

une aide de 50 €
pour s'inscrire dans un club
ou une salle de sport



x 2,5

de places en sport-études
d'ici 2026 (passage de 10 000
à 25 000)



1 Md€

d'investissement de l'État
dans les équipements
sportifs depuis 2017



500

Maisons Sport-Santé
déployées
sur tout le territoire



200 M€

pour 5 500
équipements de
proximité entre
2022 et 2023

300 M€

supplémentaires
entre 2024 et 2027
dans le cadre du plan
« génération 2024 »



4 500

clubs et structures
para accueillants



Pour la première fois, le Président de la
République dédie une Grande cause
nationale à l'activité physique et sportive
#Bouge30Minutes



+ 20 %

en un an de mises en relation entre
offres et demandes de missions dans
le bénévolat sportif sur la plateforme
leVeuxAider.gouv.fr



1 000

nouveaux emplois
d'éducateurs socio-sportifs
créés d'ici fin 2024



10 000

clubs engagés pour
l'insertion par le sport



100 000

bénéficiaires des dispositifs
d'insertion par le sport
(x5 vs. 2020)

Sur le plan des **objectifs** associés à l'ambition sur le sport pour tous, après avoir enregistré 3,5 millions de pratiquants sportifs réguliers supplémentaires entre 2017 et 2023, la cible à date est, avec l'élan des Jeux et de la grande cause, d'en compter à nouveau **3 à 3,5 millions de plus d'ici la fin du quinquennat**. Des moyens significatifs ont été mobilisés en ce sens depuis plusieurs années : le budget du MSJOP a ainsi progressé de 65,4% (hors Programme Jeux) depuis 2020, et les trois quarts de cette progression correspondent aux priorités du sport pour tous (moyens auxquels peuvent ajoutés les crédits portés par d'autres ministères, notamment celui de l'Education nationale pour l'EPS et l'UNSS). Cet objectif des +3,5 millions est cohérent avec la hausse attendue du nombre de licenciés en clubs post-Jeux, estimée empiriquement à 10-15% (soit une fourchette de 1,65 à 2,5M), que viendra compléter l'essor de la pratique libre et dans les structures des loisirs sportifs marchands. L'atteinte de cet objectif signifiera une proportion de **deux tiers des Français de 15 ans et + faisant du sport au moins une fois par semaine**.



Les plans d'accueil des nouveaux licenciés

Dans cette perspective, le MSJOP a d'ores et déjà demandé aux présidents et directeurs techniques nationaux des fédérations de préparer **un plan d'accueil des futurs nouveaux licenciés** pour être en mesure, dès la fin du mois d'août et à la rentrée, d'absorber les flux sans délai d'attente excessif pour les familles, en s'appuyant pour cela sur tous les moyens mobilisés pour eux par le ministère et l'Agence. Ces plans, qui ont bénéficié d'un cadrage initial par le MSJOP dès le mois de mai en anticipation de la rentrée 2024/2025, sont depuis définis et développés par chaque Fédération autour d'au moins 3 axes :

1. **l'utilisation des nouveaux équipements** (les investissements de l'État dans les équipements permettant à eux seuls, dès à présent, l'accueil de 1,4M de pratiquants supplémentaires et de 3,4M à l'issue du 1^{er} plan 5000) **mais aussi leur meilleure mutualisation** (entre clubs, avec les établissements scolaires, entre structures sportives ou entre disciplines) ;
2. la maximisation des leviers à disposition des clubs en matière **de ressources humaines** (éducateurs, salariés, contrats d'engagement jeunes, apprentis, services civiques, etc.), en complément de l'engagement bénévole qu'il faut continuer à la fois de mieux reconnaître et de mieux encourager (le sport reste aujourd'hui le premier secteur d'engagement, y compris auprès des jeunes) ;
3. **le soutien financier aux familles modestes** pour l'accès à une pratique sportive moins chère pour les jeunes et les jeunes en situation de handicap grâce au Pass'Sport.

➤ **Plus d'informations sur le plan d'anticipation de la rentrée sportive 2024 : [Ouvrons grand les clubs](#)**



« OUVRONS GRAND LES CLUBS »

PLAN D'ANTICIPATION DE LA RENTRÉE SPORTIVE 2024

Pour réussir ensemble le défi de clubs grand ouverts à la rentrée prochaine et se mettre en capacité de répondre aux futurs flux de nouveaux licenciés dans le cadre de l'héritage des Jeux, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques a proposé ce cadre d'appui aux Fédérations, qui ont ensuite eu la responsabilité de décliner et développer leurs propres plans d'accueil pour la rentrée 2024/2025.

AXE 1 – LES ÉQUIPEMENTS

Pour soutenir le développement de la pratique partout en France, l'État a engagé une politique d'investissement particulièrement ambitieuse en faveur des équipements sportifs.

Plus de **1 Mde** investi depuis 2017 par l'Agence nationale du Sport pour la rénovation ou la construction de 1500 équipements structurants et de 7000 équipements de proximité.

Objectif 1 – déverrouiller la mutualisation des équipements sportifs scolaires

Une plus grande ouverture des 26 000 équipements situés au sein des établissements scolaires aux clubs sportifs constitue un levier supplémentaire permettant d'amplifier rapidement l'accès à la pratique.

Nos actions pour vous soutenir :

- Envoi d'un courrier co-signé par la ministre et le président de l'AMF pour appeler l'attention des maires sur ce sujet.
- Sensibilisation des chefs d'établissements avec l'Éducation nationale pour les inciter à s'engager.
- Valorisation des élus et collectivités qui mettent déjà en œuvre les conventions prévues par l'art 13 de la loi de 2022 dans leur territoire.

Pour rappel

Le soutien financier de l'Agence nationale du Sport (ANS) dans le cadre du plan de financement des équipements « Plan 5000 Équipements - Génération 2024 » est apporté en priorité aux projets qui prévoient une ouverture des équipements scolaires aux clubs, et en cas de travaux de rénovation importants, les établissements scolaires ont depuis le 1^{er} janvier 2024 l'obligation d'aménager un accès indépendant aux locaux et équipements sportifs affectés à la pratique d'activités physiques ou sportives (les coûts supplémentaires peuvent être intégrés aux dépenses subventionnables par l'ANS).

Ressources :

- [article 13](#) de la loi du 2 mars 2022

Contact : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de votre département ou Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de votre région

Objectif 2 – Accélérer le déploiement des plans d'investissement de l'ANS

Nos actions pour vous soutenir :

- Poursuite du plan « 5000 terrains de sports »
- Une capacité d'accueil des équipements sportifs majorée de 3,4 millions de pratiquants grâce au milliard d'euros investi depuis 2017, et de 1,4 million dès le lendemain des Jeux.

Ressources :

- Estimation de la capacité d'accueil supplémentaire de pratiquants liée aux investissements de l'Agence nationale du Sport (en PJ).

Contact :

Agence nationale du Sport
www.agencedusport.fr/contactez-nous?question=71

AXE 2 – LES RESSOURCES HUMAINES

Afin de faciliter l'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre après les Jeux, la structuration des clubs et le renforcement de leurs ressources humaines s'avèrent être des éléments clés. Le nouveau dispositif des 1000 emplois d'éducateurs socio-sportifs constitue dans ce sens une voie à promouvoir pour les clubs confrontés à l'afflux de nouveaux adhérents.

Objectif 1 – renforcer la mobilisation des bénévoles

Nos actions pour vous soutenir :

- Lancement d'une campagne de communication pour valoriser le bénévolat et susciter des vocations pour la rentrée 2024
- Promotion de la plateforme JeVeuxAider.gouv.fr
- Reconnaissance des compétences des bénévoles avec notamment plusieurs dispositifs de valorisation comme l'outil « Brillo » ou le nouveau service public – France VAE – pour valider un diplôme.

Ressources :

- Site du MSJOP : Je souhaite valoriser mes compétences, Je suis déjà bénévole dans le sport | sports.gouv.fr
- Page d'accueil dédiée aux organisations : www.jeveuxaider.gouv.fr/engagement/rejoignez-jeveuxaider.gouv.fr

Contact : SDJES de votre département ou DRAJES de votre région

Objectif 2 – favoriser le déploiement de services civiques dans le mouvement sportif

Nos actions pour vous soutenir :

- Accompagnement à la mobilisation des services civiques par vos fédérations et vos structures affiliées grâce à un dispositif d'appui déployé par l'Agence du service civique, en lien avec l'ANS.

Pour rappel

L'engagement en Service Civique est destiné à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général indemnisée à hauteur de 610 € par mois (723 € sur critères sociaux). L'indemnité est prise en charge à plus de 80 % par l'État. Le reste à charge pour la structure s'élève à 113 € par mois.

Ressources :

- Site du Service Civique : www.service-civique.gouv.fr/

Contact : SDJES de votre département ou DRAJES de votre région

Objectif 3 – faciliter le recours au salariat

Nos actions pour vous soutenir :

- Promotion du métier d'éducateur sportif via la campagne « LE SPORT, DES METIERS, UN AVENIR »
- Valorisation des compétences d'encadrants par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour accélérer l'accès à la certification dans le sport
- Promotion de l'apprentissage (le nombre d'apprentis a été multiplié par 6 depuis 2018 dans la seule branche du sport).

Pour rappel

Tous les diplômes délivrés par le ministère des Sports sont ouverts à l'apprentissage. L'apprenti doit avoir entre 16 et 30 ans. La durée du contrat est au moins égale à celle du cycle de formation (entre 1 et 3 ans). Aucune limite d'âge supérieure pour les sportifs de haut niveau, dont la durée du contrat peut être portée à 4 ans. Les employeurs bénéficient d'une exonération de cotisations sociales totale ou partielle, de la prise en charge du coût de la formation, de l'aide unique à l'embauche (fixée à 6000 € en 2024).

Ressources :

- Kit de communication apprentissage sur le site du MSJOP : www.sports.gouv.fr/kit-de-com-apprentissage-1998
- La page dédiée sur le site de l'Adfas intégrant un simulateur pour calculer le coût du contrat : Lecontratd'apprentissage.Adfas et la liste des conseillers en région : Voscontacts.Adfas

Contact : SDJES de votre département ou DRAJES de votre région

AXE 3 – LE PASS'SPORT REVIENT POUR UNE QUATRIÈME SAISON

Cette année encore, le Pass'Sport permettra aux jeunes de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, aux jeunes en situation de handicap de 6 à 30 ans et aux étudiants boursiers de bénéficier d'une réduction de 50 € sur leur inscription en club. L'expérience utilisateurs a été simplifiée pour tous les utilisateurs du dispositif.

Pour vos clubs :

- Depuis le 1^{er} juin, campagne de promotion du dispositif ;
- Dès le 1^{er} septembre, un QR Code scannable par le club, qui permettra une télétransmission automatique des données du bénéficiaire sur LeCompteAsso et une mise en paiement accélérée pour le club.

Pour les familles et les jeunes :

- Un site pass.sports.gouv.fr totalement refondu, simplifié et parfaitement accessible ;
- Une campagne de communication et des kits de communication à disposition de vos clubs, de juin à décembre.

Contact : <https://www.pass.sports.gouv.fr>



Ce plan d'accueil a été renforcé d'un volet spécifique tourné vers les personnes en situation de handicap, en s'appuyant sur les trois axes là aussi de la feuille de route travaillée dès mai 2023 avec le mouvement paralympique, les fédérations homologues et le monde médico-social :

« OUVRONS GRAND LES CLUBS »

Actions engagées pour l'accueil des pratiquants sportifs en situation de handicap

Les Jeux paralympiques ont donné lieu à des performances sportives exceptionnelles et inspirantes. Pour promouvoir la pratique sportive des personnes en situation de handicap et réussir à offrir des solutions adaptées à la singularité de chaque personne, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (MSJOP) a déployé avec le Comité Paralympique Sportif Français (CPSF), les fédérations sportives et toutes les parties prenantes mobilisées un plan d'action sans sans précédent, qui a été mûri depuis mai 2023 à l'occasion d'un atelier collectif du cycle IPCS¹.

AXE 1 – UNE PRATIQUE PARASPORTIVE PLUS DIVERSE DANS TOUS LES LIEUX DE VIE

6 000 structures para accueillantes au moins
référéncées sur le Handiguide dès 2025

Objectif 1 – Former les clubs sportifs à l'accueil des personnes en situation de handicap

Grâce au programme Club Inclusif, porté par le CPSF avec le soutien du MSJOP, 3 000 nouveaux clubs seront formés avant la fin de l'année 2025. Plus de 1 500 ont déjà été accompagnés avant les Jeux paralympiques.

Club inclusif est un programme de sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap conçu pour les clubs issus de toutes les fédérations. Il débute par une formation des dirigeants et des encadrants, et prévoit un accompagnement personnalisé de 6 mois pour leur permettre de formaliser un projet d'accueil du public en situation de handicap.

Avec ces clubs, notre pays compte déjà 4 500 structures para accueillantes référencées sur tout le territoire sur le Handiguide des sports du MSJOP, qui permet à chacun de trouver le club le plus proche de chez soi pour la pratique parasportive de son choix.

Ressources :
• Handiguide des Sports : handiguide.sports.gouv.fr
• Club Inclusif : club-inclusif.fr

Objectif 2 – Renforcer la pratique sportive au sein des établissements médico-sociaux (ESMS)

Un fonds de soutien aux projets sportifs des ESMS accueillant des jeunes, doté de 10 M€, a été confié en 2024 aux Agences régionales de santé, dans le cadre du soutien au déploiement des 30 minutes d'activité physique quotidienne dans les ESMS pour les 110 000 enfants qui y sont scolarisés. Les ARS apportent un soutien privilégié aux établissements et services accueillant des jeunes polyhandicapés et atteints d'un trouble sévère du spectre autistique.

ESMSxClubs – favoriser la pratique partagée

Le CPSF met en lien depuis 2020 des clubs sportifs et des établissements médico-sociaux qui n'ont pas de contacts réguliers afin d'impulser des actions de découverte des pratiques parasportives et d'accompagner leur pérennisation. Grâce à un soutien humain et financier (jusqu'à 2 000 € par an), plus de 150 conventions tripartites sont ainsi conclues chaque année, avec un taux de pérennisation la saison suivante de plus de 80 %.

Ressources :
• france-paralympique.fr/esmsclubs/

AXE 2 – UNE ACCESSIBILITÉ RENFORCÉE DE LA PRATIQUE PARASPORTIVE

Objectif 1 – Renforcer l'accessibilité matérielle de la pratique parasportive

Nos actions :
• Le Pass Sport, qui permet d'avoir une réduction de 50€ sur le prix de la licence dans un club ou de l'inscription dans une salle de sport, est ouvert aux jeunes en situation de handicap de 6 à 30 ans
• Le taux de TVA applicable au matériel para sportif a été abaissé à 5,5% depuis le 1^{er} juillet 2022
• Dans chaque département, les lames de course peuvent désormais être prises en charge par la Prestation Compensatoire du Handicap
• L'Agence nationale du sport (ANS) a renforcé d'un million d'euros supplémentaires son enveloppe Accessibilité, fléchée vers la mise en accessibilité des équipements sportifs. En 2023, ce sont 60 projets de mise en accessibilité qui ont été ainsi soutenus

Objectif 2 – Renforcer l'accessibilité numérique de la pratique parasportive

Parmi les personnes qui déclarent ne pas pratiquer de sport, près de la moitié attribuent cette absence à une cause liée à leur handicap et 25 % au manque d'informations. Pour y remédier, le MSJOP et la Caisse des dépôts ont piloté la conception d'une rubrique Sport sur la plateforme Mon Parcours Handicap.

Elle rassemble une trentaine de fiches pratiques et de témoignages inspirants pour accompagner les personnes en situation de handicap vers et dans la pratique sportive mais aussi des outils accessibles pour choisir une activité physique ou un sport, des conseils pour pratiquer une activité physique ou un sport en loisir ou en compétition, pratiquer un sport sur ordonnance, trouver du matériel adapté etc.

Et grâce au HandiGuide du sport, il est possible de trouver près de chez soi l'une des 4 500 structures para accueillantes déjà référencées.

Ressources :
• monparcours handicap.gouv.fr/sport

Toutes les solutions mises en avant dans le plan d'anticipation de la rentrée sportive 2024 valent aussi pour les solutions nouvelles pour les personnes en situation de handicap. Notamment, la totalité des équipements sportifs construits dans le cadre des plans équipement sont mis nativement en accessibilité.

Plus d'informations ici :
<https://www.sports.gouv.fr/ouvrons-grand-les-clubs-le-plan-d-anticipation-de-la-rentree-sportive-2024-2962>

AXE 3 – UNE PRATIQUE PARASPORTIVE DU HAUT NIVEAU PLUS VISIBLE

Nos actions :

• Par un décret du 4 juillet 2024, le MSJOP et le ministère de la Culture ont renforcé et protégé la diffusion du parasport en intégrant les Jeux paralympiques à la liste des Événements d'Importance Majeure
• Les subventions apportées par le MSJOP à des événements sportifs sont désormais conditionnées à l'organisation d'une compétition, d'une démonstration ou d'une initiation para sportive ainsi qu'à la mise en accessibilité des infrastructures de l'organisation

• L'Agence nationale du sport consacre 30 % du fonds de soutien à la production audiovisuelle au soutien à la diffusion de parasport. Depuis 2014, plus de 130 projets ont été soutenus pour un total de subventions accordées de près de 3,5 M€

• Le MSJOP suivra dans la continuité, avec l'Arcom et l'ensemble des diffuseurs et des médias, la valorisation des parasports

Les moyens mobilisés par l'État en faveur du parasport n'ont jamais été aussi élevés en complément des financements susmentionnés des ARS pour les ESMS, des plans équipements et des financements du Pass Sport :

• près de 20 millions d'euros pour toute l'action de développement des parasports en lien avec l'agence et les fédérations
• un soutien inédit au CPSF et à sa structuration territoriale
• des cadres d'État spécifiquement fléchés vers la montée en puissance du parasport

¹ Les ateliers Impulsion Politique et Coordination Stratégique, organisés par le MSJOP, ont rassemblé autour d'une douzaine de thématiques toutes les parties prenantes concernées pour construire des feuilles de route nouvelles.

La France, la « nouvelle référence »

En organisant des Jeux olympiques parfaitement alignés avec l'agenda 2020+5 du CIO, et des Jeux paralympiques « révolutionnaires » – et salués comme tels par l'IPC – qui ont changé la perception du handicap, la manière d'en parler et accéléré les progrès nécessaires en matière d'accessibilité, la France a contribué à la définition d'un **nouveau standard de grands événements sportifs internationaux (GESI)** plus iconiques, plus populaires, mais aussi plus responsables, dimension qui peut s'illustrer à travers au moins 5 dimensions :

1. utilisation à hauteur de **95% d'infrastructures sportives éphémères ou déjà existantes** ;
2. **parité entre les femmes et les hommes** au niveau des athlètes olympiques (et appel fait à Los Angeles de poursuivre en ce sens au niveau paralympique en lien avec l'IPC) ;
3. **division par deux de l'empreinte carbone** des Jeux (qui fera l'objet d'une évaluation spécifique par le ministère chargé de l'écologie mi-2025, avec de premières conclusions rendues dès septembre 2024) ;
4. **respect de tous les engagements pris en matière sociale** (dans le cadre de la toute première Charte sociale de l'histoire des Jeux), notamment pour l'accès à l'emploi (avec par exemple plus de 2,8 millions d'heures d'insertion qui ont bénéficié à des publics éloignés de l'emploi), la qualité des conditions de travail (avec pour résultat une accidentologie divisée par 4 dans les chantiers des Jeux par rapport à des chantiers de même envergure), la reconnaissance et le développement des compétences, notamment celles développées par les volontaires de Paris 2024 (qui bénéficieront d'un système de validation de leurs acquis de l'expérience grâce à l'action conjointe du COJO, du ministère du travail et du MSJOP) ;



5. **approche déterminée en matière d'inclusion**, aussi bien sur le plan social avec notamment les billetteries populaire (État) et territoriale (collectivités) que sur le plan de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Ces diverses exigences continueront d'être portées dans le cadre des prochaines GESI que la France accueillera dans les années à venir sur son sol, comme les Mondiaux de Badminton en 2025, les Championnats d'Europe de natation en 2026, les Championnats du monde de cyclisme et de paracyclisme UCI 2027, le Mondial 2028 de hockey-sur-glace ou encore le Championnat du monde masculin de handball en 2029. Plusieurs autres candidatures sont également en cours en matière de parasport (para-tennis de table, para-ski, etc.).



Enfin la décision prise par le CIO, pendant les Jeux de Paris 2024, **d'attribuer aux Alpes françaises l'organisation des Jeux d'Hiver 2030** conduira notre pays à prolonger sur le terrain de l'olympisme et du paralympisme son engagement en matière de **durabilité**, et l'aidera à penser et préparer de façon à la fois positive et responsable **l'avenir des sports d'hiver et de nos montagnes**.

- **Pour plus d'informations sur la stratégie d'héritage, voir le dossier dédié : [Des Jeux responsables et utiles - Pour un héritage durable](#)**



Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont apporté une **joie immense** à nos concitoyens, de la **cohésion** et **une vraie fierté à notre nation**, tout en faisant **rayonner** pour longtemps l'image de la France à l'étranger. « Make it iconic », c'est ce que notre pays a fait.

Ces Jeux ont démontré **la force du collectif** de « l'Équipe des Français » mobilisé dans tous les secteurs pour leur succès et **la qualité exceptionnelle des savoir-faire français**.

Ils ont montré le talent, la force et la détermination de nos Equipes de France, ainsi que **la capacité à nul autre pareil du sport à inspirer et rapprocher**.

Ces Jeux doivent maintenant renforcer la **confiance** de notre pays en lui-même. La France est capable, avec une audace qui lui est singulière, de grandes choses lorsqu'elle se donne de grandes ambitions. Et qu'elle en garde le cap, avec des hommes et des femmes déterminés et capables d'œuvrer, par-delà leurs différences, **dans l'intérêt supérieur du pays**.



ANNEXE : LISTE DES ÉVALUATIONS QUI SERONT MENÉES À L'ISSUE DES JEUX

Pour la première fois dans l'histoire des Jeux, **un programme de 14 études a été mis en place par l'État pour mesurer l'impact de l'événement sur une variété de thématiques**. Ces travaux permettront, en complément de ceux menés par d'autres acteurs (Paris 2024, SOLIDEO, collectivités territoriales, Cour des comptes, etc.), d'apporter des éléments approfondis sur chaque grande dimension des objectifs et de l'apport des Jeux. Ils contribueront avec objectivité et transparence au débat public et aux politiques d'héritage, tout en éclairant le chemin vers les Jeux de 2030.

- **Plusieurs études seront publiées au premier trimestre 2025**, dont notamment celles portant sur les impacts en termes de PIB, d'emploi et de carbone. Par ailleurs, certains rendus intermédiaires et données partielles, par exemple sur le tourisme ou les actions menées en matière d'accessibilité ou de biodiversité, seront disponibles à la fin de l'année 2024. Les rendus finaux des autres études s'échelonneront du 2^{ème} trimestre 2025 à 2030.

- Pour les **études relevant du domaine du sport** :

- évaluation de la stratégie « Ambition bleue », pilotée par la Direction des Sports du MSJOP : rapport final fin T1 2025 ;
- quantification et description des différents publics des Jeux, pilotée par l'INJEP : fin T1 2025 ;
- mesure de l'augmentation de la pratique sportive régulière, pilotée par l'INJEP : données intermédiaires T1 2025 et rapport final fin 2025 ;
- analyse de l'évolution du « savoir-nager » en Seine-Saint-Denis, pilotée par la Direction des Sports : données intermédiaires fin 2024 et rendu final fin du 1^{er} semestre 2025.

- Pour les **autres études** :

- mesure de l'évolution de l'accessibilité, pilotée par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT) : rapport final mi-2026 (résultats partiels mi-2024) ;
- évaluation de l'impact du projet des Jeux sur la baignabilité de la Seine, pilotée par le MTECT : rapport final en 2026 (résultats partiels fin 2024) ;
- évaluation des conséquences effectives des projets olympiques sur l'urbanisme francilien, pilotée par le MTECT : publication prévue en 2030 (résultats partiels en 2025) ;
- mesure de l'impact économique direct des Jeux, pilotée par l'INSEE : rapport final fin 2026 (résultats partiels à la fin 2024) ;
- mesure de l'impact des Jeux sur le tourisme, pilotée par l'INSEE : publication finale début 2025 (résultats partiels à la fin 2024) ;
- mesure de l'impact des Jeux sur le rattrapage économique de la Seine-Saint-Denis, pilotée par l'INSEE : publication en 2028 (résultats partiels à la mi 2024) ;
- analyse des coûts/bénéfices globaux des Jeux, pilotée par France Stratégie : publication mi-2025 ;
- impact direct net de l'organisation des Jeux sur le PIB, pilotée par la Direction des Sports : publication en février 2025 (résultats partiels fin 2024) ;
- mesure de l'empreinte carbone des Jeux Olympiques et Paralympiques, pilotée par le MTECT : publication en février 2025 (résultats partiels en septembre 2024) ;
- mesure des conséquences des Jeux sur la biodiversité, pilotée par le MTECT : publication en novembre 2025 (résultats partiels en octobre 2024).





**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



© Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques - 2024 - Crédits photos : L'Espresso, Hannon

Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

95 avenue de France
75650 Paris cedex 13
www.sports.gouv.fr

